



p 4 Message du Président

p 5 Partie 1

Le SIGERly, syndicat d'énergies à la carte

- p 5 1 • Missions et valeurs du syndicat
- p 6 2 • Faits marquants de l'année 2008
- p 8 3 • Chiffres clés 2008
- p 9 4 • Le territoire du SIGERly

p 10 Partie 2

Le SIGERly, un savoir-faire en énergies au service des communes adhérentes

- p 11 1 • Le contrôle des concessions gaz et électricité : garantir la qualité de l'énergie fournie
- p 16 2 • L'énergie et le développement durable : accompagner les communes dans leur démarche de maîtrise de l'énergie
- p 20 3 • La valorisation des CEE, Certificats d'Economie d'Energie
- p 22 4 • L'éclairage public : améliorer la performance énergétique des installations
- p 29 5 • La dissimulation des réseaux : embellir le cadre de vie des habitants et préserver le territoire

p 35 Partie 3

Le fonctionnement du syndicat : s'organiser pour accompagner les communes dans leur mission de service public

- p 36 1 • Les instances syndicales : l'exécutif du SIGERly
- p 38 2 • Les finances du syndicat
- p 41 3 • L'activité administrative du SIGERly
- p 42 4 • Les moyens humains : une équipe qui s'étoffe
- p 44 5 • La communication : sensibiliser et informer les communes adhérentes

p 46 Annexes



Message du Président

Dans la continuité des années précédentes, 2008 a été forte en activités, comme vous pourrez le constater au fil des pages.

Les élections municipales nous ont apporté un renouvellement des 2/3 des représentants des communes nous conduisant à faire un effort de communication. A ce titre, un guide des communes a été édité afin de faciliter les relations communes-SIGERly et pour permettre à chacun de connaître dans le détail nos domaines d'intervention. Année de transition et de bilan pour notre syndicat, une enquête réalisée en interne a été menée auprès des élus et des DGS. Ses conclusions nous ont permis de savoir comment mieux appréhender les attentes des communes et de confirmer que le SIGERly se veut être un outil de proximité, au service des collectivités adhérentes et de leurs habitants.

Le SIGERly travaille dans une démarche d'amélioration progressive permanente, qui passe notamment par la formation de ses agents. Une part non-négligeable lui a été consacrée. Notre objectif : consolider et développer leur compétence pour leur permettre d'exprimer au mieux leurs talents et d'apporter aux communes une prestation de qualité.

C'est dans cet état d'esprit que 2009 s'annonce riche en évolutions. Elle verra notamment se mettre en place un processus pertinent pour la collecte de la TLE, Taxe Locale sur l'Electricité. Particulièrement, seront apportés un contrôle pointu et le maintien, pour les communes, d'un certain niveau de taxe qui avait tendance à diminuer depuis l'apparition de nouveaux opérateurs, inhérente à l'ouverture des marchés en juillet 2007.

Cette année sera donc transitoire mais instructive et source d'acquisition de connaissances avant un bouleversement de cette taxe prévu en 2010.

Par ailleurs, la mise en application très concrète des lois SRU et UH concernant les alimentations électriques des sites pour lesquels les communes délivrent des autorisations d'urbanisme, sera un nouveau challenge à relever, à la fois pour les communes et les agents du SIGERly qui veillent le mieux possible, et ce, grâce à vos informations, au respect des textes publiés et à venir.

Autre point important, 2009 sera également la fin de la première phase des CEE, certificats d'économie d'énergie. Il conviendra donc de tirer partie des diverses expériences réalisées durant ces trois dernières années, avec comme commencement, un premier bilan intermédiaire dans ce rapport d'activité.

Plus que jamais une intercommunalité forte, de proximité, au service des communes, dédiée à l'énergie est nécessaire dans ce contexte d'évolution permanente des législations. Notre collaboration ne peut que se développer sur des bases solides et durables.

Merci de votre confiance et bonne lecture.

Pierre Abadie,
Président du SIGERly



Partie 1

Le SIGERly, syndicat d'énergies à la carte

Fondé en 1935, le syndicat regroupe aujourd'hui 56 communes du Rhône et assure en lieu et place leur mission de contrôle du service public de distribution d'énergie (gaz et électricité).

Fort d'un savoir-faire et d'une expérience acquise depuis bientôt 75 ans, le SIGERly veille au maintien d'un service public performant de qualité en préservant l'équité de toutes les communes, l'égalité du traitement des usagers par les concessionnaires et la sécurité des hommes et des équipements. Fédérateur des volontés communales, le SIGERly permet par des économies d'échelle une meilleure efficacité énergétique (mutualisation des moyens, optimisation de l'utilisation des ressources...) et une meilleure représentativité face à des acteurs de poids comme ERDF et GrDF.

Ses domaines d'intervention s'articulent autour de deux compétences obligatoires - la distribution publique d'énergies (gaz et électricité) et la maîtrise de l'énergie - et trois compétences optionnelles - la dissimulation coordonnée des réseaux, l'éclairage public et la production et distribution publique de chaleur. Ainsi, chaque jour, dans l'exercice de ses missions, le syndicat contribue à rationaliser la consommation d'énergie notamment pour le patrimoine communal et l'éclairage public, à développer les énergies renouvelables tout en aménageant le territoire (éviter le renforcement des réseaux par exemple) et en contrôlant l'activité des concessionnaires.



FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2008



Chromatographe
Ars-sur-Formans



Réseau de chaleur
La Tour de Salvagny



Elections

Janvier

- Filialisation des activités de distribution de gaz naturel de Gaz de France au sein d'une nouvelle entité baptisée GrDF (Gaz réseau Distribution France) et des activités de distribution d'électricité d'EDF, au sein d'une nouvelle entité baptisée ERDF (Electricité Réseau Distribution France)

Février

- Lancement du site Internet www.sigerly.fr
- Présentation aux membres du Bureau restreint du projet d'expérimentation des futurs compteurs communicants AMM (Advanced Meter Management) par ERDF
- Visite des élus du Bureau restreint du Centre de Surveillance Régional GRTgaz (gestionnaire du réseau de transport de gaz naturel) à Lyon et visite du chromatographe d'Ars-sur-Formans dans l'Ain

Mars

- A Sathonay-Camp, réception de la chaufferie et du mini-réseau de chauffage fonctionnant au gaz naturel puis démarrage du suivi de consommation
- A La-Tour-de-Salvagny (ZAC du Contal), démarrage des travaux de la chaufferie bois-gaz associée à un réseau public de chaleur
- Enquête de satisfaction réalisée auprès des élus

Avril

- Election du nouvel exécutif du SIGERly (mandat 2008/2014) : le Président, les 4 Vice-présidents et les 15 autres membres du Bureau
- Campagne de sensibilisation auprès des maîtres d'ouvrage publics et communes sur les risques de dommages aux ouvrages
- Enquête de satisfaction réalisée auprès des DGS

Mai

- En dissimulation des réseaux, modification de la convention avec NC NUMERICABLE, opérateur en télécommunication, pour la fourniture du matériel par les entreprises dans le cadre du marché SIGERly et son remboursement par l'opérateur
- Visite des membres du Bureau au salon Lumiville à Eurexpo
Thématique : les lanternes et la gestion du déclenchement de l'éclairage

- Réflexion sur la TLE, Taxe Locale sur l'Electricité : le SIGERly propose aux communes adhérentes d'en confier la gestion au syndicat
- Visite du SIPPAREC, Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication
- Signature de la convention d'échange cartographique entre le Président du SIGERly et le Directeur Territorial GrDF/ERDF Lyon Métropole

Juin

- Election du SIGERly comme secrétaire de l'AFE régionale (Association Française de l'Eclairage) pour trois ans
- Certification de 3 agents pour la réalisation de DPE (Diagnostics de Performance Energétique)

Juillet

- Réunion d'échange avec le Département du Rhône sur la redevance de concession R2 Electricité
- Achat de locaux : Petite rue de la Rize à Villeurbanne

AOÛT

- Arrêté d'augmentation du seuil d'éligibilité au Tarif de Première Nécessité (TPN)
- Nouveau décret relatif aux impayés d'énergie et d'eau

Sept.

- Intégration du SIGERly dans les groupes de travail expérimentation AMM, nouveau compteur électrique intelligent, à la CRE Paris (Commission de régulation de l'énergie)
- Présentation des CRAC 2007 électricité et gaz au Bureau restreint

Oct.

- Délibération du comité proposant la gestion et le contrôle de la TLE aux 56 communes du SIGERly

Nov.

- Visite du salon des Maires 2008

Déc.

- Inauguration des mises en lumière de l'église d'Oullins et du pont de Vernaison



CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE 2008

Identité

- 56 communes membres regroupant environ 735 000 habitants
- 39 agents au service des communes
- 56 communes adhérentes à la compétence optionnelle dissimulation coordonnée des réseaux
- 32 communes adhérentes à la compétence optionnelle éclairage public
- 11 communes adhérentes à la compétence optionnelle réseau de chaleur
- 18 communes adhérentes au CEP (Conseil Energie Partagé)
- 4^e concession gaz en France (en se référant à la quantité de gaz acheminée soit 5 329 129 MWh)
- 373 021 abonnés en électricité
- 199 983 abonnés en gaz naturel

Patrimoine

- 2 040 km de réseaux gaz basse et moyenne pression
- 3 546 km de réseaux électriques basse tension (BT) et 2 176 km de réseaux électriques haute tension (HTA)
- 29 909 points lumineux et 1056 armoires de commande (28,3 points lumineux en moyenne par armoire) représentant une puissance de 4 510,4 kVA installés soit une puissance moyenne de 150,8 W par point lumineux

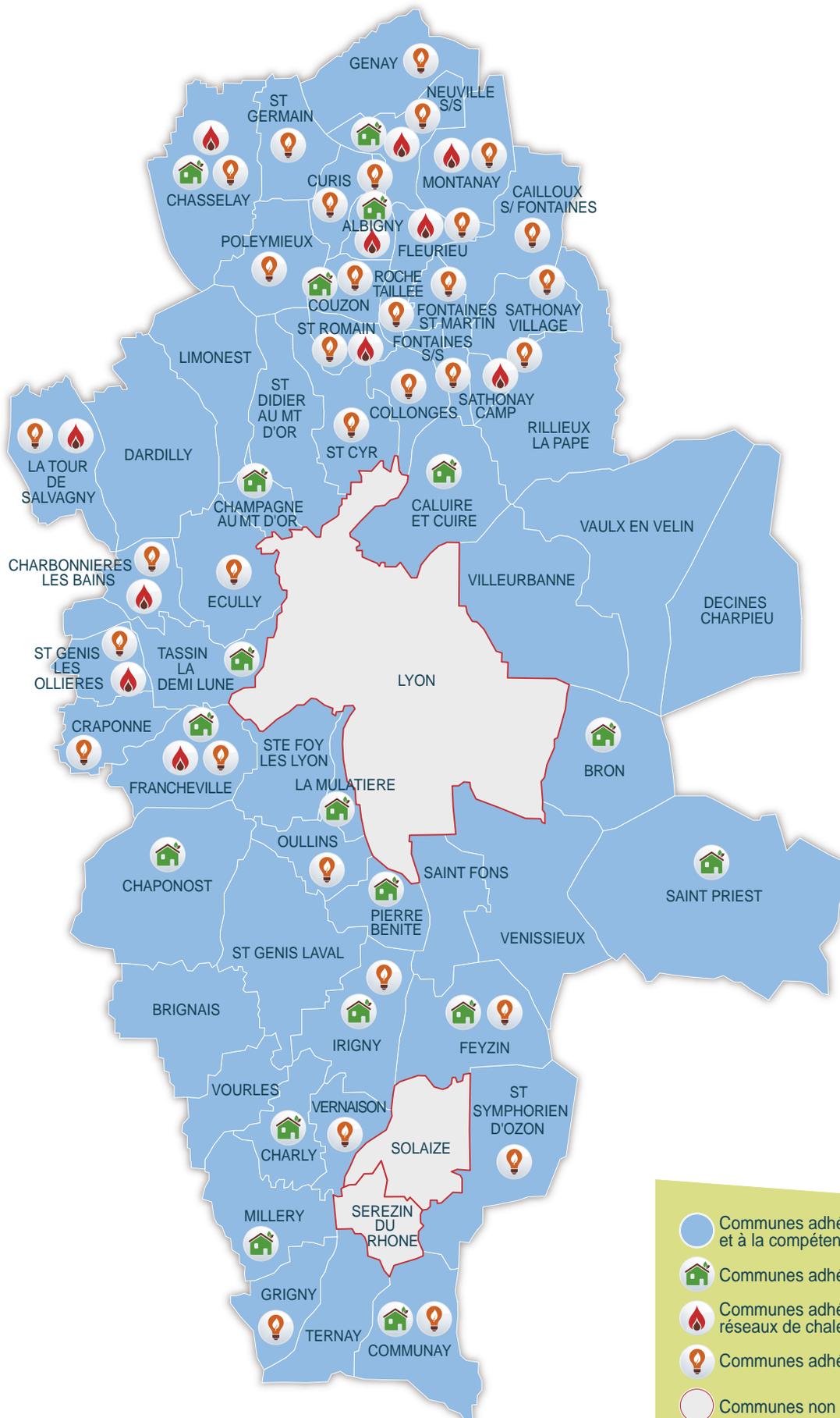
Financement

- 8,5 millions d'euros de contributions des communes
- 2,45 millions d'euros de redevances de concessions (ERDF, GrDF)
- 420 000 euros de participation d'ERDF à l'article 8
- 1,2 millions d'euros de TVA ERDF (payée dans le cadre de travaux d'investissement sur le réseau électrique pour les années 2007 et 2008)
- 737 000 euros de FCTVA (fonds de compensation de la TVA, versée par l'Etat)
- 77 000 euros de subventions (Facé, ADEME, Région Rhône-Alpes)

Réalisations

- 57 opérations de dissimulation de réseaux
- 2 installations photovoltaïques en cours
- 2 installations de réseaux de chaleur (1 en cours de réalisation et 1 en suivi de fonctionnement)
- 17 PPI (plan pluriannuel d'investissement) éclairage public validés et mis en place

TERRITOIRE DU SIGERLY EN 2008



-  Communes adhérentes au SIGERLy et à la compétence dissimulation des réseaux
-  Communes adhérentes au CEP
-  Communes adhérentes à la compétence réseaux de chaleur
-  Communes adhérentes à la compétence EP
-  Communes non adhérentes au SIGERLy



Partie 2

Le SIGERLy, un savoir-faire en énergies au service des communes adhérentes

1 Le contrôle des concessions gaz et électricité : garantir la qualité de l'énergie fournie

Devenu autonome fin 2008 par la montée en puissance de son activité, le service « concessions » a pour rôle d'organiser et de structurer les rapports entre pouvoir concédant (SIGERly) et concessionnaires (GrDF et ERDF) en matière de distribution publique de gaz et d'électricité.

Pour ce faire, il assure les missions de contrôle liées à l'exercice de la distribution publique dans ces deux domaines et veille à la bonne application des cahiers des charges et conventions signés avec les concessionnaires.

Le SIGERly est garant de la qualité du service à l'utilisateur et de la qualité de l'énergie distribuée. Dans ce cadre, des réunions de travail trimestrielles sont organisées entre le SIGERly et les concessionnaires sur les sujets intéressant la vie de la concession.

Cela passe par plusieurs niveaux d'intervention :

- ▶ Le contrôle en continu (suivi, vérification, enregistrement et gestion d'une base de données des dossiers de travaux annuels réalisés par les concessionnaires) ainsi que la gestion et traitement des réclamations émanant des communes et des usagers.
- ▶ La mise à jour annuelle des plans cartographiques des réseaux de distribution publique gaz et électricité des 56 communes de la concession SIGERly.
- ▶ La collecte et préparation des éléments financiers des travaux d'investissements en éclairage public et réseaux de distribution publique d'électricité pour le calcul de la redevance d'investissement R2 versée par le concessionnaire.
- ▶ Le recouvrement des redevances de fonctionnement R1 gaz et électricité destinées à financer l'exercice du contrôle par l'autorité concédante SIGERly.
- ▶ La veille juridique en matière de concession, ouverture des marchés, évolution des tarifs et textes législatifs intéressant la concession (exemple, SRU-UH, raccordements...).
- ▶ L'accompagnement des communes pour assurer l'information nécessaire à la mise en recouvrement des Redevances d'Occupation du Domaine Public (RODP) versées par les concessionnaires (exemple, RODP gaz 2008, environ 18 000 euros).
- ▶ L'analyse et contrôle des comptes-rendus d'activité concession gaz et électricité (CRAC) présentés aux élus du Bureau restreint par les concessionnaires.



► Gaz

Le concessionnaire a posé en 2008 près de 17 kilomètres de canalisations de réseau de distribution publique de gaz naturel sur le territoire de la concession SIGERLy.

| Ouvrages gaz concédés | 2008 | 2007 | Variation (%) |
|---|-------------|-------------|---------------|
| Longueur totale des canalisations (en mètres) | 2 040 015 | 2 023 481 | + 0,8 |
| Nombre de clients gaz naturel | 199 983 | 199 422 | + 0,2 |
| Quantités d'énergie acheminées (en MWh) | 5 329 129 | 5 216 457 | + 2,1 |
| Valeur nette du patrimoine concédé (€) | 167 038 000 | 161 376 000 | + 3,5 |
| Redevance de fonctionnement R1 (€) | 343 604 | 335 214 | + 2,5 |

► Electricité

| Ouvrages électricité Basse Tension (BT) concédés | 2008 | 2007 | Variation (%) |
|--|-----------|-----------|---------------|
| Réseau souterrain BT (en mètres) | 2 452 952 | 2 384 969 | + 2,9 |
| Réseau aérien torsadé BT (en mètres) | 860 314 | 878 561 | - 2,1 |
| Réseau aérien nu BT (en mètres) | 232 331 | 243 751 | - 4,7 |
| Total Réseau aérien BT (en mètres) | 1 092 645 | 1 122 312 | - 2,6 |
| Total Réseau BT (en mètres) | 3 545 597 | 3 507 281 | + 1,1 |

| Ouvrages électricité Haute Tension A (HTA) concédés | 2008 | 2007 | Variation (%) |
|---|-----------|-----------|---------------|
| Réseau souterrain HTA (en mètres) | 2 018 548 | 2 060 711 | - 2,1 |
| Réseau aérien torsadé HTA (en mètres) | 7 662 | 7 746 | - 1,1 |
| Réseau aérien nu HTA (en mètres) | 150 344 | 155 234 | - 3,2 |
| Total Réseau aérien HTA (en mètres) | 158 006 | 162 980 | - 3,1 |
| Total Réseau HTA (en mètres) | 2 176 554 | 2 223 691 | - 2,1 |

| Clients électricité desservis | 2008 | 2007 | Variation (%) |
|--|---------|---------|---------------|
| Clients aux tarifs réglementés | 339 693 | 353 060 | - 3,8 |
| Clients aux tarifs du marché (éligibilité) | 33 328 | 14 498 | + 129,9 |
| Total clients de la concession SIGERLy | 373 021 | 367 558 | + 1,5 |

| Ouvrages électricité concédés | 2008 | 2007 | Variation (%) |
|---|-------------|-------------|---------------|
| Quantité d'énergies acheminées (en MWh) | 3 887 747 | 3 608 878 | + 7,7 |
| Valeur nette du patrimoine concédé (€) | 309 587 000 | 291 935 000 | + 6 |
| Redevance de fonctionnement R1(€) | 271 765 | 264 731 | + 2,7 |
| Redevance d'investissement R2 (€) | 1 834 990 | 1 505 179 | + 21,9 |
| Article 8 (€) | 420 000 | 380 000 | + 10,5 |

Le SIGERLy, attentif à la qualité et la sécurité de l'énergie distribuée

► La qualité de la distribution d'électricité

Le syndicat veille tout particulièrement à la qualité de la distribution d'électricité sur son territoire. Entre 2007 et 2008, on constate une détérioration du temps moyen de coupure et une augmentation de leur fréquence. Cela est principalement lié à des travaux entamés dans le cadre du programme d'élimination des appareils contenant des PCB, dérivés chimiques chlorés pouvant provoquer des problèmes de toxicité.

| Critères de qualité du réseau de distribution électricité | 2008 | 2007 | Variation (%) |
|---|-------|------|---------------|
| Temps moyen de coupure (en mn) | 48 | 35 | + 37,1 |
| Nombre de clients mal alimentés | 1 307 | 1070 | + 22,1 |

Cette année, on recense trois évènements qui ont impacté la qualité de fourniture :

- Le 10 mai, 1 369 clients sur les communes de Neuville sur Saône et Montanay ont été coupés pendant 4h30 en moyenne avec une durée totale de l'incident de 9h causée la veille par un incident sur un autre câble souterrain empêchant une réalimentation partielle.
- Le 24 novembre, 5 015 clients de la commune de Villeurbanne ont été coupés en moyenne pendant 40 minutes avec une durée totale d'incident de 3h30 causée par l'explosion d'une cellule dans un poste de distribution publique. Le feu a retardé le dépannage et la réalimentation.
- Le 2 novembre, des inondations ont entraîné la coupure de 160 clients sur les communes d'Oullins et de Sainte-Foy-lès-Lyon pendant 11h.

► Réseau Gaz : incidents et coupures

Sur la concession, les incidents significatifs sont dus principalement aux régulières agressions d'ouvrages par des engins de terrassement : plus d'une par mois sur 2008.

- A Communay, le 25 janvier, une fuite en amont d'un compteur a entraîné une interruption de fourniture de gaz pour près de deux cents foyers.
- Le 1^{er} février, à Rillieux-la-Pape, une personne a tenté de mettre fin à ses jours. Elle a été légèrement blessée. Son installation a été condamnée et le compteur déposé.
- Le 30 avril, à La Mulatière, une personne a été grièvement blessée dans l'incendie de son appartement. Cet incendie a vraisemblablement été provoqué par une explosion due à une fuite de gaz. GrDF a proposé son aide pour le relogement des résidents de l'immeuble.
- Le 1^{er} juillet, à Pierre-Bénite, une fuite de gaz sous la chaussée, rue du centenaire, détectée suite à un signalement pour odeur de gaz, a généré l'évacuation d'une trentaine d'occupants d'un immeuble.
- Quatre tours du quartier Sully à Décines ont été évacuées après la rupture à ciel ouvert d'une canalisation le 28 septembre au soir. La fuite, provoquée par un jet de barrières dans une fouille, a été rapidement réparée ; les habitants ont pu regagner leurs logements dès le lendemain.

Collecte de la TLE, Taxe Locale sur l'Électricité : proposition de gestion par le syndicat

L'ouverture des marchés de l'électricité à la concurrence a entraîné l'arrivée de nouveaux fournisseurs. Comme EDF, ils doivent s'acquitter de la collecte et du reversement des taxes locales pour l'électricité, une importante ressource communale (en moyenne, selon la FNCCR, Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies, cela représente 1,7 % des ressources fiscales locales réparties pour un tiers au département et deux tiers dans les communes et leurs groupements). Depuis quelques années, on constate une diminution de la recette liée à la perception de cette taxe.

Pour garantir aux communes des recettes préservées, le SIGERly a mené une réflexion sur la mise en place d'un service de perception, de contrôle et de reversement de la taxe en lieu et place des communes avec une proposition de délégation.

Pour les communes, cela leur apporterait deux principaux avantages :

- ▶ l'optimisation du reversement de la TLE par l'exercice d'un contrôle mutualisé du SIGERly auprès de tous les fournisseurs pour l'ensemble des communes adhérentes ;
- ▶ la suppression des frais de gestion de 2 % prélevés systématiquement par tous les fournisseurs.

Principales étapes de la mise en place de la collecte de la TLE :

• Avril 2008

En présence des membres nouvellement élus, première présentation mettant en relief les enjeux pour les communes d'une telle démarche.

• Juin 2008

Proposition par le SIGERly d'uniformiser le taux de cette taxe à 8 % et de délibérer de façon concordante pour les communes souhaitant confier la gestion de la TLE au syndicat dès le 1^{er} janvier 2009.

• De juin à octobre 2008

Organisation de nombreuses réunions d'information auprès des communes adhérentes.

• Octobre 2008

Délibération concordante du Comité du SIGERly à l'unanimité. Procédure de recrutement d'un agent gestionnaire de la TLE.

• Au 31 décembre 2008

53 communes du SIGERly ont confié la gestion de la TLE au SIGERly

Démarche qualité : campagne de sensibilisation aux dommages aux ouvrages

Les travaux effectués par des tiers à proximité des ouvrages de distribution d'électricité et de gaz constituent l'une des principales causes d'accidents sur les réseaux. Au-delà des risques qu'ils génèrent pour la sécurité des personnes et des biens, ils entraînent des conséquences financières pour les collectivités locales, les exploitants et les tiers responsables.

Une campagne de sensibilisation de dommages aux ouvrages a été initiée par ERDF et GrDF en partenariat avec la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP).

Dès 2007 le SIGERly s'est associé à cette démarche de sensibilisation auprès des communes et des entreprises de travaux publics (ERDF Lyon

Métropole a organisé en 2007, en collaboration avec le SIGERly, 3 réunions d'information à destination des collectivités locales sur le territoire de la concession).

En 2008, le SIGERly a proposé conjointement avec ERDF et GrDF deux présentations des actions de prévention des risques de dommages aux ouvrages le 24 novembre, à destination des entreprises, maîtres d'œuvre et sous-traitants réalisant des travaux de dissimulation et d'éclairage public pour le compte du SIGERly et le 12 décembre à destination des communes et de leurs services techniques à la salle des Fêtes de Montanay. Cette campagne appréciée par les auditeurs a remporté à chaque fois un vif succès.

Activité du service concessions liée à l'exercice du **contrôle en 2008**

GAZ

- Filialisation du distributeur
- Coordination des programmes travaux respectifs GrDF/SIGERly
- Négociation de la convention d'échange cartographique pour la mise à jour annuelle des plans du réseau concédé en version informatique dématérialisée.
- Perspectives de création d'un syndicat unique
- Extensions de réseaux
- Données détaillées du CRAC
- Organisation du contrôle
- GNV (Gaz Naturel Vert) : projet d'implantation de stations sur le territoire de la concession
- Qualité des projets gaz
- Gestion des réclamations
- Coordination Chorus et programme travaux
- Développement réseaux gaz
- B/I (Bénéfice/Investissement)
- Politique de maintenance et de renouvellement du distributeur
- Contrôle des PCS (Pouvoir Calorifique Supérieur du gaz)
- RODP (Redevances d'Occupation du Domaine Public)
- Prévention des risques de dommages aux ouvrages
- Comptabilité de la concession
- Redevances de concession
- Immobilisations des ouvrages gaz réalisés par le concessionnaire

ELECTRICITE

- Filialisation du distributeur
- Coordination des programmes travaux respectifs ERDF/SIGERly
- Raccordements et lois SRU-UH
- Négociation de l'article 8
- Négociation de l'annexe Eclairage Public
- Perspectives de création d'un syndicat unique
- Taxe Locale sur l'Electricité
- Plans à jour du réseau concédé
- Données détaillées du CRAC
- Prévention des risques de dommages aux ouvrages
- Validation par ERDF du principe de cofinancement des frais d'édition du cahier des charges de concession pour les 56 communes du SIGERly (impression à venir)
- Redevances de concession
- Interlocuteurs Privilégiés
- Gestion des réclamations
- Comptabilité de la concession

ZOOM

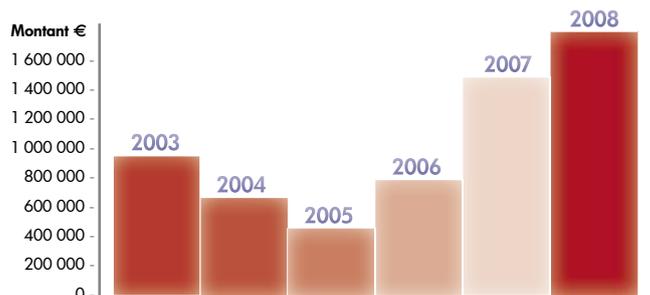
La Redevance d'investissement électricité R2

« Contrepartie des dépenses supportées par l'autorité concédante (le SIGERly) au bénéfice du service public, la redevance d'investissement R2 a pour objet de faire financer une partie des travaux effectués sur les réseaux électriques par l'autorité concédante. » [Extrait du cahier des charges de la concession électricité - 28 juin 2006]

Chaque année, à l'échéance du compte administratif, nous sollicitons le concours des communes et collectivités maîtres d'ouvrages publics de la concession SIGERly afin de collecter toutes les dépenses d'investissements réalisées l'année N-2, éligibles à la redevance (réseaux de distribution publique d'électricité et éclairage public).

Le produit de cette redevance est réaffecté à la réalisation des travaux de dissimulation de réseaux et vient minorer le montant de la contribution aux travaux de dissimulation des communes adhérentes.

EVOLUTION DE LA REDEVANCE R2



ON CONSTATE UNE MONTÉE EN PUISSANCE PROGRESSIVE DE L'ACTIVITÉ DU SYNDICAT ET DE SES COMMUNES EN MATIÈRE DE TRAVAUX. CETTE REDEVANCE REPRÉSENTE UNE RECETTE IMPORTANTE POUR LE BUDGET DU SIGERLY.

2 L'énergie et le développement durable : accompagner les communes dans leur démarche de maîtrise de l'énergie

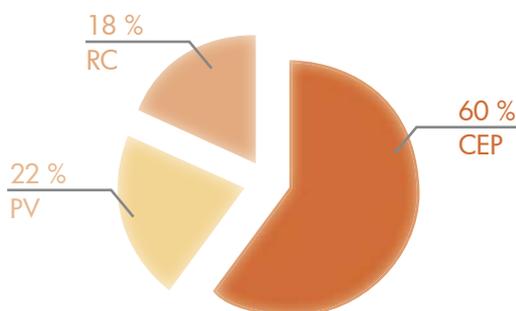


Dans une période de recomposition du paysage énergétique (libéralisation des marchés, apparition de nouveaux acteurs, renforcement des compétences des collectivités en matière environnementale...), le SIGERLy accompagne les communes dans leur maîtrise de l'énergie. Le but est de contribuer significativement à la réduction de leur empreinte écologique et améliorer leur efficacité énergétique.

Cela passe par 3 niveaux d'intervention :

- ▶ aide à la maîtrise des consommations d'énergie via le Conseil Energie Partagé (CEP) ;
- ▶ contribution au développement des énergies renouvelables ;
- ▶ promotion des réseaux publics de chaleur.

Parmi ces trois missions, le Conseil Energie Partagé occupe 60 % du temps du service dédié à cette compétence. On assiste en 2008 au développement de l'activité photovoltaïque (PV) qui dépasse en pourcentage l'activité réseau de chaleur (RC) et représente 22 % de l'activité totale contre seulement 6 % en 2007.



SERVICE ENERGIE : RÉPARTITION PAR ACTIVITÉ SUR 2008

Le CEP, Conseil Energie Partagé

Le CEP, prestation gratuite pour les communes ayant signé la convention, consiste à les aider à mieux maîtriser leur consommation d'énergie et diminuer leurs dépenses.

Comment ? En faisant des préconisations en matière d'énergie et contribuer à les faire appliquer.

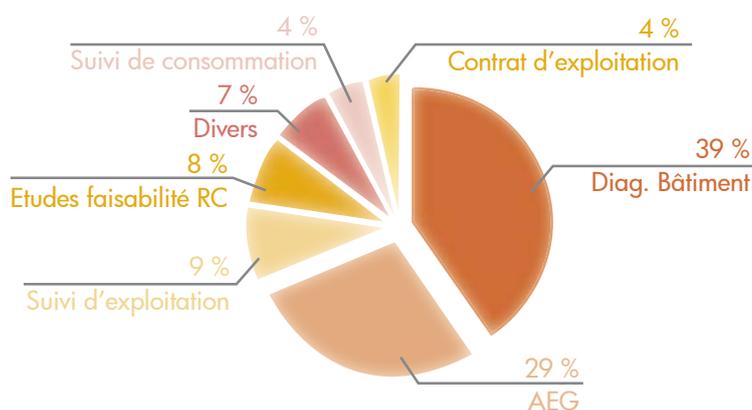
Cela comprend tout ou en partie :

- la réalisation, le suivi et l'analyse des consommations d'énergies des bâtiments communaux ;
- l'amélioration de l'efficacité des installations ;
- le suivi des projets de réhabilitation ou de construction de bâtiments ;
- la mise en place et le contrôle des marchés d'exploitation et de maintenance ;
- la mise en place ou la réalisation d'audits, de diagnostics de performance énergétique (DPE)... ;
- le pilotage de dossiers de certificats d'économie d'énergie (CEE) ;
- la veille technique et réglementaire ;
- l'aide aux communes pour leurs achats d'énergie ;
- la réalisation d'études de faisabilité pour les énergies renouvelables (ECS solaire, bois-énergie,...) ;
- l'organisation de formations et transmission d'informations pour les communes (conférences avant les comités syndicaux...);
- les partenariats : ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), ALE (Agence Locale de l'Energie), RAEE (Rhônalpénergie-Environnement), Amorce, Hespul, Département, Région, Grand Lyon, et autres syndicats.

En 2008, onze nouvelles communes représentant 66 185 habitants ont signé avec le SIGERly la convention d'adhésion au Conseil Energie Partagé : Albigny-sur-Saône, Champagne-au-Mont-d'Or, Chaponost, Charly, Chasselay, Couzon-au-Mont-d'Or, Feyzin, La Mulatière, Millery, Neuville-sur-Saône, Tassin-la-Demi-Lune.

Au total, le nombre de communes adhérentes au Conseil Energie Partagé s'élève à 18 totalisant un peu plus de 210 600 habitants. Cinq techniciens interviennent auprès de ces communes.

Sur l'année 2008, on observe une montée en puissance des diagnostics énergétiques de bâtiments qui ont mobilisé les effectifs près de 40 % du temps. Les audits énergétiques globaux (AEG) constituent le deuxième poste d'activité avec 30 % des heures qui leur ont été consacrées. Le suivi de consommation et les études de faisabilité de réseaux de chaleur viennent respectivement en troisième et quatrième position avec un peu moins de 10 % chacun du temps imparti.



CEP : DÉTAILS DE L'ACTIVITÉ 2008

BATIMENT ÉCONOME



BATIMENT ÉNERGIVORE

► Détail des interventions

- 5 diagnostics de bâtiments assortis de préconisations ont été réalisés sur les communes d'Albigny, Bron (4 groupes scolaires et le centre aéré), Francheville (école Bel Air), Limonest (parc des sports) et Sathonay-Camp (cantine scolaire).
- 2 préconisations concernant des projets de bâtiments neufs ont été effectuées pour les communes de Bron (Pôle sportif et associatif Terrailon) et Francheville (Salle EPS).
- 4 audits énergétiques globaux ont été faits sur les communes de Feyzin, Neuville-sur-Saône, Saint-Priest et Vénissieux.
- Exploitation de chauffage : participation aux réunions mensuelles avec l'exploitant de chauffage à Bron, Saint-Priest et Sathonay-Camp.
- 3 études de faisabilité de réseaux de chaleur associés à une chaufferie bois ont été réalisées pour les communes d'Albigny, Bron et Saint-Priest.

Globalement en 2008, sur les 18 communes adhérentes, le service Energie a consacré un peu moins d'un tiers de de l'activité CEP à la commune de Bron (30 %), plus loin derrière Saint-Priest (13 %) et Francheville (9 %). Autre particularité, le SIGERly est intervenu en conseil auprès de Vénissieux (commune non-adhérente au CEP) dans le cadre du suivi d'un audit énergétique global représentant 18 % de l'activité CEP du service.

L'énergie photovoltaïque

Le SIGERly assure différentes missions en matière d'énergie photovoltaïque, depuis l'étude d'opportunité et de faisabilité jusqu'à l'exploitation des installations photovoltaïques.

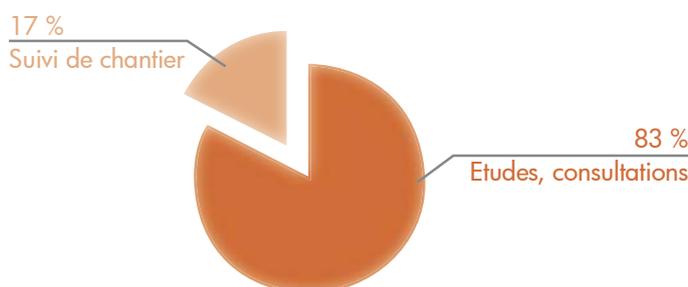
L'étude de faisabilité permet à la commune intéressée par un projet, d'approcher le montant global des travaux liés à l'installation de modules photovoltaïques et de connaître le montant pris en charge par le SIGERly et éventuellement le montant résiduel à supporter par la commune.

Le syndicat intervient comme assistant au maître d'ouvrage durant la phase d'élaboration du cahier des charges de consultation et de choix des entreprises ainsi que durant les phases de travaux et de réception de l'installation photovoltaïque.

Durant les travaux, le syndicat verse sa contribution financière à la commune en fonction des différents stades d'avancement. Il se remboursera sur la vente de l'électricité produite au cours des 20 années de fonctionnement, durée du contrat de revente à EDF. Une fois l'installation réceptionnée, la commune remet l'ouvrage au SIGERly qui assure son exploitation et son suivi durant 20 ans. Une convention entre la commune et le SIGERly permet de formaliser les engagements des deux parties.

En 2008, l'activité photovoltaïque a fortement progressé avec 15 demandes d'études ou d'assistance à la consultation sur des projets photovoltaïques et deux missions de suivi de chantier sur des installations en cours de réalisation.

Les trois projets pour les communes de Collonges-au-Mont-d'Or, de Bron et de Feyzin ont totalisé la moitié des heures consacrées à l'activité photovoltaïque.



PHOTOVOLTAÏQUE : DÉTAILS DE L'ACTIVITÉ 2008

Verrière de la médiathèque de Sainte-Foy-lès-Lyon

Toit du gymnase de Collonges-au-Mont-d'Or avant

Toit du gymnase de Collonges-au-Mont-d'Or après la pose de photovoltaïques

► Détail des interventions

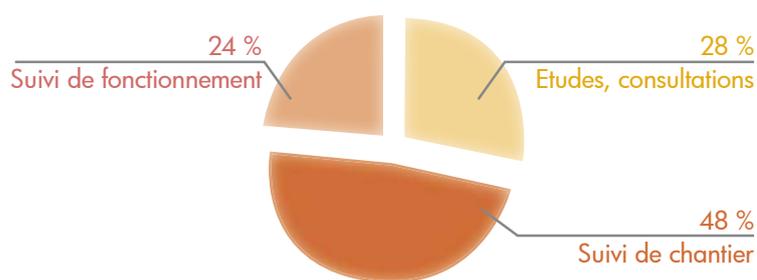
- 15 études de faisabilité photovoltaïque ont été réalisées pour : Brignais, Bron, Charly, Collonges-au-Mont-d'Or, Couzon-au-Mont-d'Or, Craonne, Feyzin, Fontaine-Saint-Martin, Genay, La Mulatière, Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Saint-Genis-les-Ollières, Saint-Symphorien-d'Ozon, Tassin-la-Demi-Lune et Vénissieux.
- 2 suivis de chantiers pour les communes de Collonges-au-Mont-d'Or (gymnase) et Sainte-Foy-lès-Lyon (médiathèque).

Les réseaux de chaleur

Le SIGERly se charge des études de faisabilité, de la conception, de la réalisation des installations de production et de distribution de chaleur et de leur exploitation. Les travaux sont financés par la vente de chaleur aux consommateurs ce qui limite l'impact sur le budget de la commune. La contribution de la commune à cette compétence optionnelle est fonction de la puissance de la chaufferie et de la longueur de réseau associé. Elle varie entre la phase d'études et celle de d'exploitation.

Cette année, il n'y a pas eu de nouveau transfert de la part de communes de la compétence « production et distribution publique de chaleur ».

Autre spécificité, une nouvelle activité a émergé en 2008 : le suivi de fonctionnement des installations de chaleur. Néanmoins, le suivi de chantiers est resté l'activité prépondérante comme le montre le diagramme ci-dessous :



RÉSEAUX DE CHALEUR : DÉTAILS DE L'ACTIVITÉ 2008

Depuis la mise en place de la compétence en 2007, deux communes (Sathonay-Camp et La-Tour-de-Salvagny) sur les 11 qui l'ont transférée ont fait appel au SIGERly pour une réalisation.

En 2008, le service énergies a réalisé pour :

- Sathonay-Camp, une étude relative à la création d'une chaufferie bois et d'un réseau ainsi que le suivi du fonctionnement d'un réseau existant alimenté au gaz naturel.
- La-Tour-de-Salvagny, un suivi du chantier de construction de la chaufferie bois et de la pose du réseau de chauffage associé.

Construction de la chaufferie bois à La-Tour-de-Salvagny



3 La valorisation des CEE, Certificats d'Economie d'Énergie

Les CEE : un dispositif visant à promouvoir les économies d'énergie

Issu de la loi POPE (Programme d'Orientation de la Politique Énergétique française du 13 juillet 2005), qui impose entre autre de réduire de 2 % par an d'ici à 2015 l'intensité énergétique finale (rapport entre la consommation d'énergie et la croissance économique), le dispositif des Certificats d'Économie d'Énergie est un nouveau moyen sur lesquels les pouvoirs publics s'appuient pour faire baisser la demande nationale en énergie. En effet, face à des enjeux énergétiques et environnementaux importants, il est incontournable de mieux maîtriser sa consommation, de sécuriser ses approvisionnements face à des ressources fossiles qui ne sont pas illimitées et de réduire ses émissions de CO₂ pour limiter les risques de changement climatique.

► Les principes du dispositif

Le principe des CEE repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics sur une période donnée aux fournisseurs d'énergies (électricité, gaz, chaleur, froid et fioul domestique) comme EDF, Gaz de France et les réseaux de chaleur CPCU.

Un objectif global, fixé à **54 TWh cumac** pour la période du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2009 a été réparti entre ces fournisseurs, selon la quantité d'énergie qu'ils vendent au secteur résidentiel et tertiaire. Pour atteindre cet objectif, « les obligés » peuvent promouvoir des actions d'économies chez leurs clients consommateurs valant l'obtention de CEE, vendre ou acheter des certificats. En effet, Le dispositif est ouvert à d'autres acteurs, collectivités et entreprises, appelés les « éligibles », qui peuvent aussi mener et faire certifier des programmes d'économies d'énergie, créant ainsi les conditions d'un marché d'échange de CEE.

[Dans cette première période de calage du dispositif, une pénalité de 2 c €/kWh cumac est prévue en cas de non-respect par les obligés de leur obligation au terme des 3 ans.]

Ces Certificats d'Économie d'Énergie constituent des preuves que des économies ont été réalisées. Agréée par les autorités (les DRIRE, Directions Régionales de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement), ils prouvent qu'une action visant à économiser l'énergie consommée ou à substituer une source d'énergie renouvelable à un combustible fossile (source d'énergie non-renouvelable) a bien été exécutée.

L'implication du SIGERLy

Le SIGERLy a noué un partenariat avec EDF pour permettre aux communes adhérentes d'accéder aux CEE. Il s'agit de céder à EDF les CEE générés par les communes contre une aide financière pour leurs travaux engagés. Pour ce faire, EDF collecte les pièces justificatives afin de déposer le dossier, puis verse sa participation à la commune.

► Bilan 2006 – 2008 : 32 433 MWh cumac générés

- **Création de CEE pour les communes de Bron, Saint-Priest et Feyzin** avec le remplacement de trois chaudières, la réhabilitation thermique d'une crèche et l'isolation de combles.

>>> **Bilan : 7 695 MWh cumac** correspondant à 15 390 € HT (2 € HT/MWh cumac) avec une couverture de 10 % environ du montant des travaux dans le meilleur des cas.

- **Les travaux d'entretien de l'éclairage public** Du 1^{er} juin 2006 à fin 2008, **18 926 MWh cumac** ont été générés sur les opérations réalisées (remplacement de luminaires, variation de puissance, régulation de tension), correspondant à une participation d'EDF de 37 853 € HT.

Par exemple, sur 2008, le remplacement de lanternes vétustes par des lanternes fonctionnelles équipées en bi-puissance et/ou en appareillage électronique a permis de générer **4 296 MWh cumac** sur les **13 055 MWh cumac** valorisés au total en éclairage public cette année-là.

- **Les travaux d'amélioration** réalisés sur une chaufferie alimentant un réseau de chaleur sous maîtrise d'ouvrage SIGERLy ont généré des CEE soit **5 812 MWh cumac** pour la mise en place d'équipements (chaudière à condensation, moteur à vitesse variable et optimiseurs de régulation) représentant 17 436 € HT (3 € HT/MWh) qui ont été cédés à l'exploitant.

[Dans le cadre de la semaine des énergies renouvelables, du bâtiment et de la maîtrise de l'énergie « **énergie : changeons d'ère !** » et du colloque organisé par l'ADEME sur le thème des CEE en novembre 2008, Corinne Dubos, vice-présidente déléguée au développement durable au sein du SIGERLy et Yves Coron, directeur du syndicat, ont été interviewés. Ils ont ainsi témoigné de leur expérience et expliqué notamment, comment le SIGERLy, acteur éligible, s'est saisi de ce dispositif. Vous pouvez découvrir ce reportage sur notre site internet dans la rubrique documentation.]

LE KWh CUMAC, UNITÉ DE COMPTE DU DISPOSITIF

ZOOM

Les obligations et les actions d'économies d'énergie sont comptabilisées en kWh cumac d'énergie finale, « **cumac** » étant la contraction de « **cumulé et actualisé** ».

Un bien, un équipement ou une mesure est caractérisé par l'économie d'énergie qu'il génère sur la durée de l'action : les économies d'énergie sont cumulées.

Une actualisation de 4 % est également appliquée. Elle est à la fois financière (le CEE a une valeur économique) et technique (idée de vieillissement et donc de perte de rendement).

4 L'éclairage public : améliorer la performance énergétique des installations



L'éclairage public contribue à la qualité du cadre de vie d'une commune, participe à la sécurité des usagers et à la mise en valeur du patrimoine architectural (sites et monuments). A la différence des réseaux de distribution d'énergie, le réseau d'éclairage public est propriété des communes qui en assurent la gestion sauf si elles ont transféré la compétence au SIGERly, ce qui est le cas pour 32 des 56 communes adhérentes.

Dans cette situation, la prise en charge va être totale, intégrant l'achat d'énergie électrique, la maintenance des réseaux et des installations, les travaux de renouvellement, d'extension et de rénovation ainsi que la réalisation de travaux exceptionnels comme des mises en lumière.

A travers cette mission, le SIGERly **s'engage et contribue à la protection de l'environnement** :

- en aidant les communes à éclairer juste pour mieux maîtriser et réduire leur consommation d'énergie ;
- en réduisant les pollutions lumineuses via le choix de matériels performants, économiques et écologiques ;
- en respectant depuis 2005 leur engagement pour des « chantiers propres » ;
- et en aidant les communes à mettre en place leur agenda 21 local.

► Adhérer à cette compétence : quels avantages pour les communes ?

Le SIGERly, au service des communes, agit en respectant leur identité pour valoriser au mieux leur patrimoine tout en restant en cohérence avec le budget municipal. Adhérer à cette compétence optionnelle peut apporter grand nombre d'avantages qu'ils soient techniques, financiers ou d'ordre organisationnels. En effet, le SIGERly s'engage auprès de la commune adhérente à respecter 14 points, comprenant entre autres la mise en sécurité des installations existantes et l'assurance d'un éclairage de qualité, la garantie d'un taux de panne inférieur à 3 % et d'une rapidité d'intervention, la rationalisation des consommations et des achats d'électricité ainsi qu'une connaissance précise du parc de la collectivité.

Techniquement, le syndicat met à disposition de la commune un service spécialisé dédié à l'éclairage public bénéficiant de toute l'expérience acquise sur le territoire du SIGERly. Aspect non négligeable pour les collectivités n'ayant pas de personnel voué à cette mission. Leur neutralité permet également d'intervenir pour traiter des dossiers sensibles comme la possible prise en charge des lotissements privés.

D'un point de vue financier, le SIGERly permet aux communes :

- de réduire leurs dépenses via la mutualisation de moyens (personnel, méthodes

de travail, achat de matériel selon des volumes plus importants) et l'achat d'énergie groupé ;

- et de choisir entre deux modes de paiement des contributions : la fiscalisation ou la budgétisation.

D'ordre organisationnel, le syndicat apporte un certain confort pour les communes puisqu'elles n'auront plus de marchés à gérer et pourront aussi prévoir leurs investissements sur 6 ans grâce au PPI (Plan pluriannuel d'investissement) basé sur un diagnostic de leur éclairage public réalisé au préalable.

Vous trouverez en [annexe 1 - p 46], les modalités de mise en œuvre du transfert de compétence éclairage public.

Les travaux d'éclairage public

► Les PPI et diagnostics EP

Le PPI EP, plan pluriannuel d'investissement est bâti à partir d'un diagnostic de l'éclairage public qui prend autant en compte la vétusté des ouvrages que la quantité d'énergie qu'ils consomment.

Les objectifs du PPI

Il répond à différentes problématiques comme :

- la mise en place d'un plan d'investissements cohérent ;
- la mise en sécurité des installations, notamment les armoires de commande ;
- la rationalisation du mode de fonctionnement de l'éclairage (gestion des heures de fonctionnement, mise en place de systèmes à économie d'énergie...) ;
- l'identification des actions d'économies d'énergie que la commune souhaite mener rapidement en remplaçant des lanternes vieillissantes obsolètes ou non ;
- et la mise en cohérence des actions d'investissement et de maintenance préventive en coordonnant ces planifications.

Les diagnostics EP, complétés par un plan d'aménagement de l'éclairage public, sont réalisés par un bureau d'études pour avoir un avis extérieur et impartial quant aux améliorations à apporter.

Les opérations sont classées en trois catégories : renouvellement obligatoire à réaliser (sécurité, obsolescence), améliorations et économies d'énergie et éclairage des zones non prises en charge. La commune choisit le type de travaux à réaliser pour renouveler le parc vétuste et choisit ou non de retenir les opérations possibles en terme d'amélioration énergétique et d'extension de réseau. A partir des résultats et des préconisations, le SIGERly prévoit en concertation avec la commune, la programmation des travaux annuelle et les investissements de renouvellement des lanternes vétustes pour une durée de 6 ans.

[A SAVOIR]

Ces études sont entièrement prises en charge et donc pas répercutées dans les contributions avec 35 % de subventions de la Région, 35 % de l'ADEME et 30 % de participation du SIGERly en fond propre.

2008 a été une année charnière concernant l'éclairage public :

- > 17 PPI ont été validés et mis en place ;
- > 10 PPI ont été présentés et validés pour une mise en place en 2009 ;
- > sur les 5 communes restantes, 4 étaient en cours de diagnostic EP et feront l'objet de PPI en 2009 et une n'a pas souhaité mettre en place de PPI.

► Les travaux réalisés

Les travaux réalisés en éclairage public peuvent être classés en trois catégories :

- > les travaux de renouvellement prévus entre le SIGERly et la commune (PPI EP) ;
- > les travaux que la commune souhaite voir réalisés en même temps que la dissimulation esthétique des réseaux ;
- > les travaux exceptionnels que la commune ne pouvait pas planifier au moment de la mise en œuvre du PPI, qui s'inscrivent par exemple dans le cadre d'un aménagement urbain ou d'une mise en lumière.

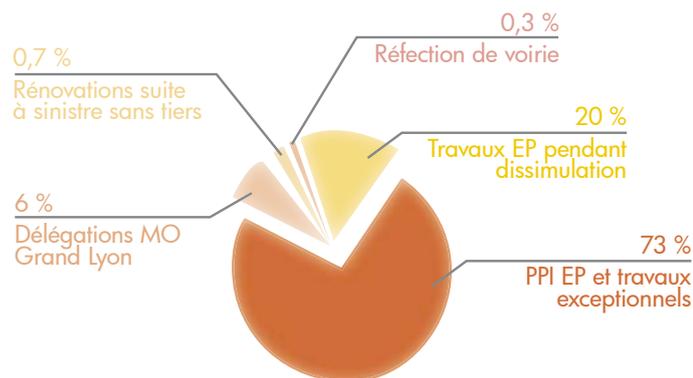


Place de l'Église
Albigny-sur-Saône



Sentier de l'Escargot
Neuville-sur-Saône

En 2008, les travaux réalisés hors ceux effectués dans le cadre de la dissimulation des réseaux s'élèvent à **5 712 121,55 € TTC**. La maîtrise d'ouvrage peut être réalisée soit par le SIGERly, soit par le Grand Lyon. Ils se répartissent de la manière suivante :



RÉPARTITION PAR NATURE DES TRAVAUX EP 2008

Pour les travaux d'éclairage public réalisés dans le cadre des dissimulations de réseaux, le montant répercuté à la commune ne comprend pas la part génie civil qui entre dans la dissimulation des réseaux.

Actions 2008 : réaliser des économies d'énergie tout en assurant la sécurité des usagers

40 % environ du budget « énergie » d'une commune est dédié à l'éclairage public. Cette proportion est à peu près constante, quelle que soit la taille de la commune, même si les caractéristiques des équipements et de leur fonctionnement sont différentes.

Le SIGERly a pris plusieurs mesures pour rationaliser les dépenses énergétiques des communes :

- **Le remplacement des luminaires vétustes :**

Au cours de l'année 2008, 1 518 lampes soit 5 % du parc ont été renouvelées dont 581 lanternes équipées en bi-puissances et/ou appareillage électronique. En fonte d'aluminium, ces lampes de technologie sodium haute pression (SHP) de 100 W sont fonctionnelles, étanches, limitent l'éblouissement et sont équipées d'une optique spécifique pour le renouvellement sur poteaux de distribution (grandes inter-distances).

Trois lanternes ont été sélectionnées pour répondre à ce besoin. Les prix d'achat ont été négociés auprès des fabricants afin d'utiliser le volume pour réaliser des économies.

- **Choix de sources lumineuses plus économiques :**

Les nouvelles technologies permettent une utilisation plus rationnelle de l'énergie avec un choix de source lumineuse plus économique.

La technologie bi-puissance notamment permet le passage en régime réduit d'éclairage sur une plage horaire fixée et adaptée automatiquement en fonction des saisons.

- **Choix d'un modèle de déclenchement des éclairages plus performant :**

L'éclairage public est censé fonctionner environ 4 100 heures par an. En 2008, un modèle d'horloge astronomique a été sélectionné pour le déclenchement de l'éclairage public à partir d'une étude comparative de toutes les horloges existantes sur le marché. Radiocommandée, cette dernière permettra de moduler plus finement les plages d'allumage et d'extinction et de répondre exactement au besoin (adaptation du programme de déclenchement en fonction de la localisation de l'horloge par rapport au centre ville et aux commerces, optimisation de l'éclairage en fonction des saisons, programmation à distance des coupures pour festivités ...).



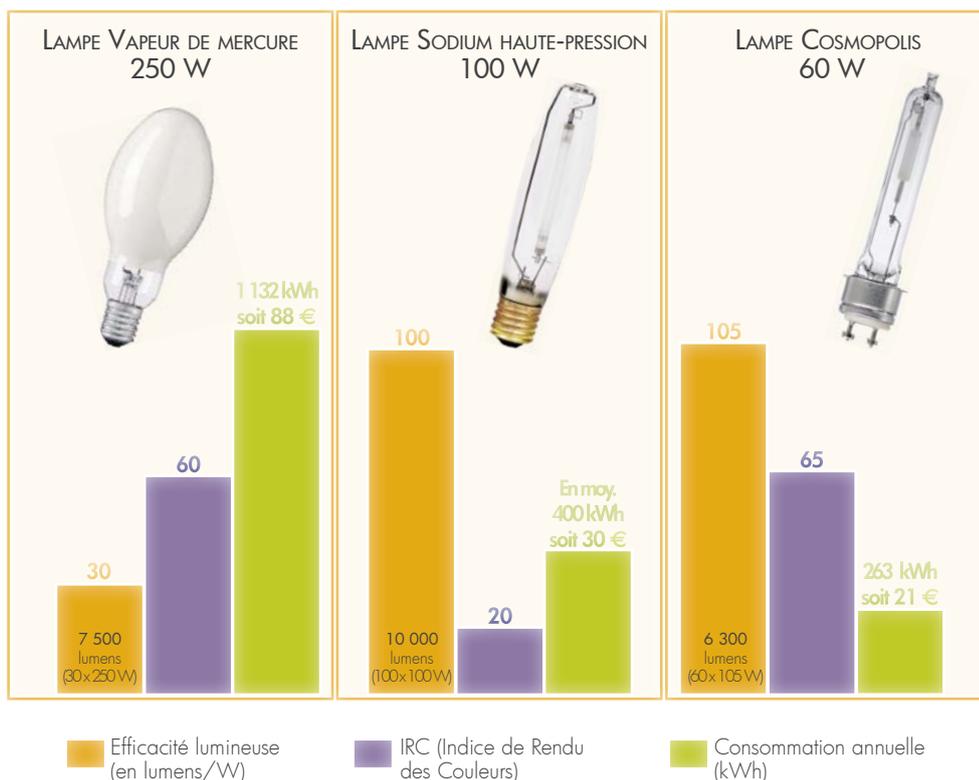
Evolution énergétique des technologies de lampes

Les lampes à vapeur de mercure représentent la plus ancienne technologie de lampes à décharge utilisées en éclairage public. D'efficacité lumineuse limitée, elles ont un très bon indice de rendu des couleurs (IRC) qui rend leur couleur d'éclairage très confortable pendant les quelques mois où elles sont performantes (l'efficacité lumineuse chute très rapidement). Ce type de lampes est en théorie inusable. Ces lampes énergivores sont souvent installées dans des luminaires vétustes et donc sujets à des pannes récurrentes.

Dans le cadre du Grenelle de l'environnement puis du règlement « Eclairage Tertiaire » de la directive européenne EuP, ces lampes auront disparu du marché en 2015. Le renouvellement des lanternes utilisant cette technologie de lampes doit donc être terminé à cette échéance.

Le choix de remplacer une lanterne équipée d'une lampe à vapeur de mercure par une lanterne de technologie sodium ou cosmopolis dépend de la localisation de l'installation. En effet, une lampe cosmopolis est plus chère à l'achat qu'une lampe sodium, elle ne peut donc pas être généralisée à toutes les installations.

COMPARAISON DES EFFICACITES LUMINEUSES ENTRE TECHNOLOGIES DE LAMPES



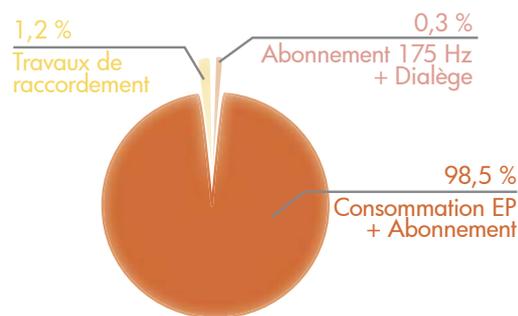
L'achat d'énergie

Le SIGERly gère en 2008 un parc de **29 909 points lumineux** référencés à fin 2008 et 1056 armoires de commande, répartis sur 32 communes. Ceci représente une puissance de 4 510,4 kVA installés, soit une puissance moyenne de 150,8 W par point lumineux.

Cette puissance tient compte de la puissance de la lampe, de celle de l'appareillage et du fonctionnement des illuminations sur chacune des communes. On a une moyenne de 28,3 points lumineux par armoire.

En 2008, il y a eu une consommation de **18 457 031 kWh** pour 1 056 armoires soit un coût de **1 465 980,51€** répartis entre :

- Travaux de raccordements > 17 954 €
- Abonnements 175 Hz - Dialège > 3 391 €
- Consommation EP > 1 444 635 €



RÉPARTITION DES COÛTS D'ÉNERGIE 2008

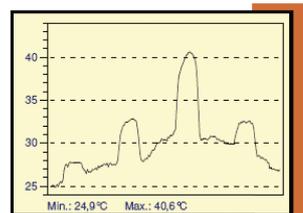
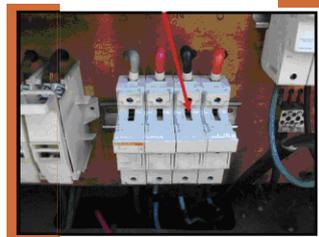
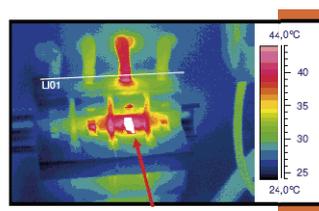
Depuis janvier 2007, date de mise en œuvre du transfert de compétence EP, l'énergie pour l'éclairage public a fait l'objet d'une tarification spécifique en tarif régulé : « le tarif bleu éclairage public ». Ce tarif, comme tous les tarifs bleus, a subi une augmentation d'un peu plus de 3 % en août 2008.

La thermographie infrarouge, aide à la détection de dysfonctionnements dans les armoires

Ce procédé est utilisé pour les opérations de maintenance. Il permet d'identifier par le biais de la thermographie les zones présentant des surchauffes anormales : par exemple les sections de câbles sous-dimensionnées qui surchauffent lors du fonctionnement : ce problème peut engendrer une usure prématurée des installations.

► Exemple

Dans cette armoire, un fusible est mal positionné dans le porte fusible, d'où une surchauffe. Il suffit de repositionner le fusible pour que la situation redevienne normale.



ZOOZ

Maintenance : allier efficacité, qualité et sécurité

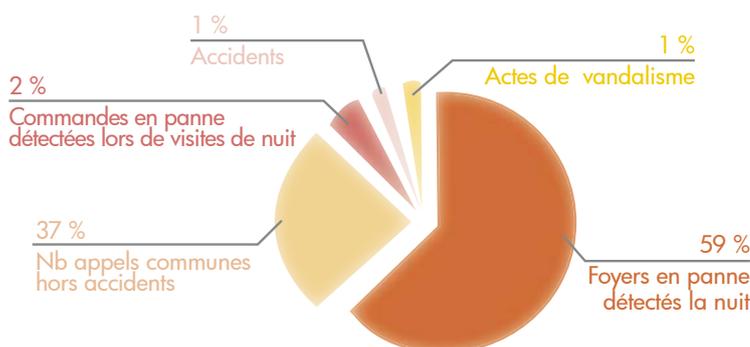
► Les interventions

Les interventions de maintenance incluent :

- Le renouvellement systématique des lampes par 1/3 ;
- La maintenance systématique et le nettoyage de toutes les armoires de commandes ;
- 1 visite de nuit par mois, dont le planning est transmis aux communes ;
- Toutes les interventions de maintenance curative suite aux visites de nuit et aux déclarations des communes et du SIGERly ;
- L'astreinte 24h/24 et 7J/7 comprenant toutes les interventions suite à des accidents et incidents sur le réseau ;
- Toutes les interventions sur le réseau, suite à la demande de tiers, qui restent à la charge de la collectivité (par exemple la dépose puis la repose du réseau d'éclairage public installé sur une façade, qui, suite à la demande du propriétaire, va être rénovée).

Sur 2008, **4 558 pannes** ont été enregistrées représentant un taux de 15 % de points lumineux défectueux à un instant T, réparties de la manière suivante :

- > 85 pannes d'armoires de commande détectées lors des visites de nuit ;
- > 2 720 pannes détectées lors des visites de nuit ;
- > 1 687 pannes déclarées hors accidents par les communes ou le SIGERly ;
- > 40 accidents ;
- > 26 actes de vandalisme.



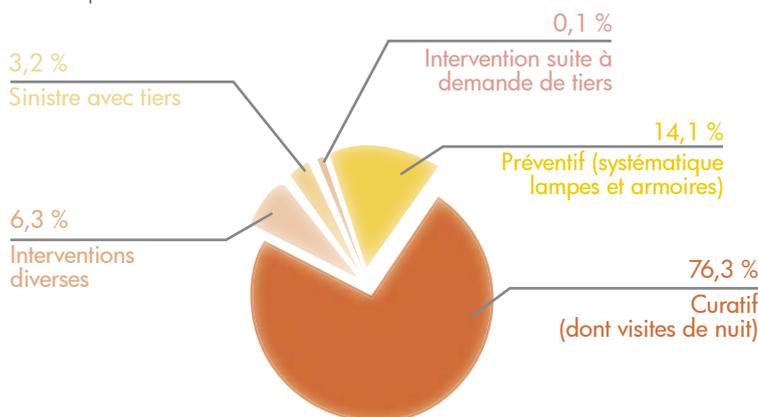
MAINTENANCE : DÉTAIL DES INTERVENTIONS 2008

► Le coût de la maintenance

Sur 2008, les paiements réalisés dans le cadre de la maintenance représente **782 849,91 € TTC** dont :

- > 590 752,94 € TTC pour les prestations curatives
- > 168 634,59 € TTC pour prestations préventives
- > 24 656,97 € TTC pour les accidents et sinistres
- > 11 94,59 € TTC pour les demandes de tiers

[Les répartitions par imputation budgétaire ci-contre sont en cours de mise en œuvre et peuvent donc présenter des anomalies.]



RÉPARTITION DES PAIEMENTS 2008 DE MAINTENANCE EP PAR NATURE DE PRESTATION



Route du Mont Cindre
Saint-Cyr-au-Mont-d'Or

Focus sur quelques réalisations

▼ Mise en lumière de l'église Saint-Martin à Oullins

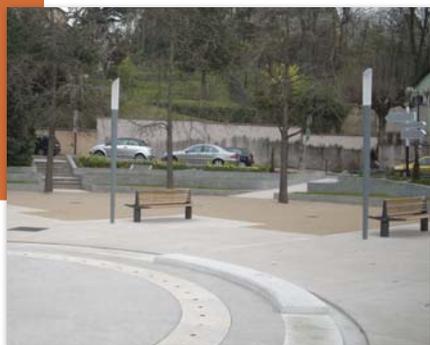
Cette mise en lumière a nécessité 900 m de câbles et 600 heures de travail. L'éclairage a été réalisé à partir de 62 réglettes leds avec un système RVB (Rouge Vert Bleu) dynamique qui permet de modifier la couleur de l'église à tout moment. La programmation est centralisée et très aisée.

La conception a été réalisée en interne au SIGERly.



La mise en lumière complète ne totalise qu'une puissance globale de 900 W, soit une dépense d'énergie de moins de 200 € par an (fonctionnement coupé en cours de nuit).

Cette mise en lumière a été effectuée en coordination avec la rénovation de l'église. Elle a également nécessité l'intervention de cordiers pour l'installation des câbles (tout le matériel est installé en hauteur ne risquant pas ainsi d'être vandalisé).



► Square Verdun à Charbonnières-les-Bains

Dans le cadre d'un réaménagement réalisé par le Grand Lyon, suppression de 9 ensembles double boules très éblouissants à l'éclairage jaune (2x100 W) sans contraste alors qu'on est dans un espace piétonnier. Ils ont été remplacés par des colonnes Moon Torch (1x70 W) équipées en lampes iodure métallique éclairant en blanc, avec un balisage des cheminements piétons (12 plots led de 2 W) et une mise en lumière des arbres (3 x 70 W + 35 W).

>>> Gains énergétiques 2008 : 1,21 kW ; 390 €/an



▲ Parking des 3 Oranges à Francheville

Rénovation « place pour place » de mats boules opales équipées en BF1 25 W par des lanternes berlin 60 W cosmopolis (19 ensembles).

>>> Gains énergétiques 2008 :
1 kW ; 320 €/an sur les consommations

▼ Avenue Dumont à Craponne

Rénovation d'ensembles vétustes (mats jugés dangereux + lanternes SHP 250 W) par des ensembles poséidon équipés en 150 W bipuissance permettant un niveau d'éclairage et une uniformité satisfaisants. La rénovation a été réalisée en plusieurs tranches.

>>> Gains énergétiques 2008 :
1,04 kW ; 330 €/an



5 La dissimulation des réseaux : embellir le cadre de vie des habitants et préserver le territoire

Dans un objectif de sécurité des ouvrages (tempêtes), des personnes (poteaux en bord de route) et d'amélioration esthétique, ces opérations visent à enfouir les réseaux électriques tout en répondant aux enjeux environnementaux actuels.

Dans le cadre de sa compétence de base, le SIGERly est légitime pour la dissimulation de réseaux électriques. En complément, le syndicat propose aux communes de coordonner avec la dissimulation de ces réseaux, celle des réseaux de télécommunication (France Télécom, Numericable) et d'éclairage public qui sont le plus souvent sur des supports communs.

Précisément, le SIGERly apporte son expertise technique, réalise les études d'avant-projet, établit les conventions avec les opérateurs de télécommunication, collecte les redevances auprès du concessionnaire des réseaux électriques, coordonne les différents intervenants (communes, concessionnaires voirie, opérateurs des réseaux de télécommunication...), et assure le suivi administratif, financier et technique des travaux.

Cette année, le SIGERly a poursuivi sa démarche qualité visant à améliorer :

- l'information des communes adhérentes sur l'état de leurs demandes, des chantiers et de leur contribution ;
- la qualité des prestations des maîtres d'œuvre et des entreprises intervenantes ;
- les délais de récupération des fonds auprès des communes, ERDF et des opérateurs de télécommunication.

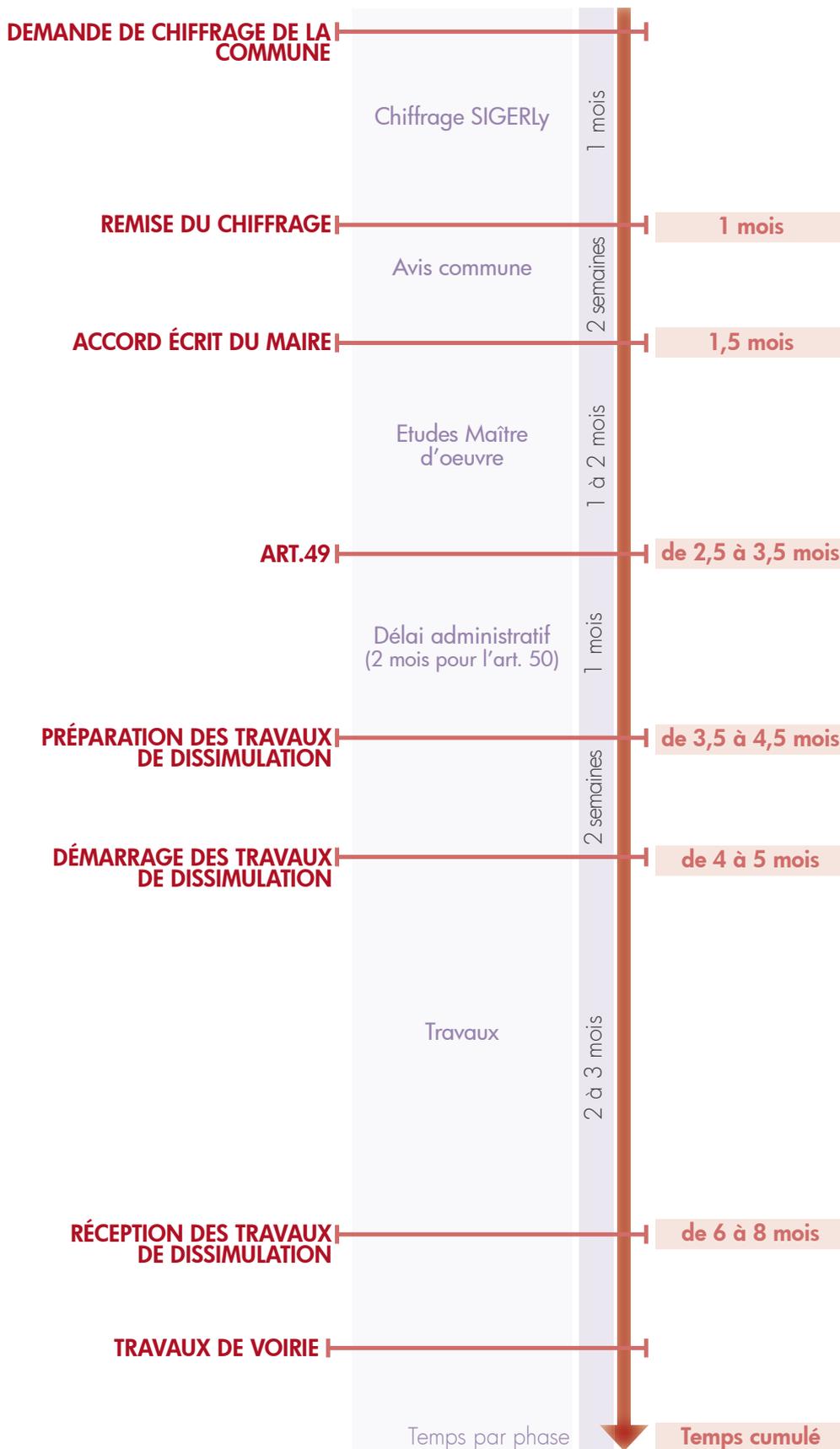
Il s'est investi aussi pour offrir aux communes, aux concessionnaires et au Grand Lyon une vision à plus long terme des travaux via une programmation annuelle des chantiers prévus sur l'ensemble du territoire du syndicat.



Un projet de dissimulation ? Méthodologie de mise en œuvre



Rue Viard
Craponne



Les travaux de dissimulation de réseaux en 2008

► Financement

Dans le cadre de cette activité, le SIGERly perçoit trois types de dotations, correspondant pour 2008 à **1 230 938 €**.

- **L'article 8 : 420 000 €**

Dans le cadre de l'application du Cahier des Charges de Concession électricité et notamment son article 8, il est prévu une enveloppe financière versée par ERDF pour participer au financement des travaux d'amélioration esthétique des réseaux électriques dans une limite annuelle renégociée chaque année.

En 2008, un montant forfaitaire de 420 000 € (contre 380 000 € en 2007) est versé au SIGERly pour un montant total des travaux de dissimulation des réseaux électriques estimé à environ 6 millions d'€ TTC.

- **La TVA ERDF : 775 569 €**

Le SIGERly a récupéré auprès d'ERDF 775 569 €, montant total de la TVA qu'il a payée dans le cadre des travaux d'investissement sur le réseau électrique.

- **Le FACE : 35 369 €**

Le Fond d'Amortissement des Charges d'Electrification est financé par les distributeurs d'électricité en France. Cette subvention aide les collectivités rurales en charge de réseaux de distribution d'électricité dans le financement des travaux d'amélioration (renforcement et extension) de ces réseaux.

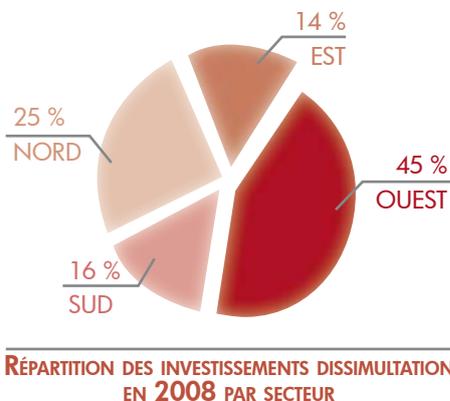
Sur le territoire du SIGERly, deux communes sont concernées : Poleymieux-au-Mont d'Or et Chasselay, pour qui en 2008, le SIGERly a perçu 35 369 € de fonds.

► Investissement

Sur 2008, le SIGERly a mobilisé **11 408 289 € TTC** pour réaliser 57 chantiers d'enfouissement. 6 millions ont été consacrés aux travaux de dissimulation électrique et le reste aux opérations télécom et d'éclairage public.

Dans cette optique, le syndicat souhaite confirmer son effort d'investissement pour améliorer la sécurité et le cadre de vie des usagers.

| Année | NOMBRE DE DOSSIERS ENGAGES | | | ENGAGEMENT (€ ttc) |
|-------|----------------------------|---------|-------|-----------------------|
| | ETUDES | TRAVAUX | TOTAL | |
| 2003 | 15 | 1 | 16 | 116 738 |
| 2004 | 44 | 42 | 86 | 7 907 525 |
| 2005 | 43 | 34 | 77 | 6 582 716 |
| 2006 | 53 | 64 | 117 | 6 478 820 |
| 2007 | 87 | 88 | 175 | 12 120 492 |
| 2008 | 62 | 57 | 119 | 11 408 289 |



45 % des travaux de dissimulation ont été réalisés sur le secteur Ouest comprenant entre autres les communes de Francheville, Craponne et Sainte-Foy-lès-Lyon soit plus de 5 millions d'€ et 25 % au Nord (Genay, Sathonay-Camp, Fontaine-sur-Saône...) pour 2,8 millions d'€. Les 30 % restant sont répartis entre l'Est (Rillieux-la-Pape, Décines, Bron...) et le Sud (Irigny, Vernaison, Brignais...) soit 3,5 millions d'€.



Sainte-Foy-lès-Lyon

► Evolution des contributions

La contribution des travaux de dissimulation des réseaux pour un chantier est directement liée à la surface des tranchées réalisées sur ce même chantier. Fin 2006, par délibération n°C-007-09-26/06, le mètre carré de surface de tranchées mises en œuvre lors de la dissimulation a été valorisé à 42 € par an pour un amortissement des travaux sur 15 ans.

Pour ceux de 2008, il a été proposé au Comité du 1^{er} octobre 2008 de fixer cette valeur à **45 €** par mètre carré de surface de tranchées mises en œuvre lors de la dissimulation.

Cette augmentation est le reflet :

- de l'augmentation des taux d'emprunt ;
- de l'accroissement du taux d'actualisation du marché.

En effet, la conjoncture économique a conduit à l'augmentation des taux d'emprunt avec des taux avoisinant 5 % contre 4,5 % l'année précédente. Concernant l'actualisation des prix du marché de travaux de dissimulation des réseaux, il est prévu dans le marché conclu avec les entreprises, des modalités de variation des prix (article 3.3.2 du CCAP).

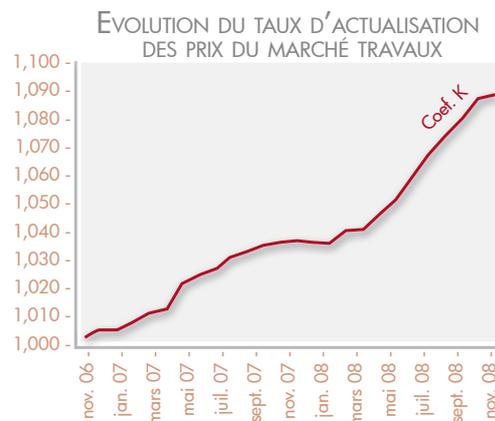
Sur ces bases, les montants de travaux pour un chantier donné sont affectés d'un coefficient K de révision. Ce coefficient K est calculé selon les variations de valeurs de deux indices, entre le jour d'émission de l'Ordre de Service (OS) de commencer les travaux et la signature des marchés.

Les deux indices utilisés sont des indices nationaux nommés :

- TP05a qui est la valeur de l'index national des travaux en souterrain ;
- TP12 qui est la valeur de l'index national des travaux de réseaux d'électrification avec fournitures.

Vous pouvez retrouver la composition des indices en [annexe 2 - p 48].

Le graphique présente l'évolution du coefficient K depuis le début des marchés de travaux (novembre 2006). La forte augmentation au deuxième trimestre 2008 est directement liée à l'augmentation des carburants et des matériaux comme l'aluminium ou le cuivre qui entrent dans la composition des câbles.



► Les conventions de maîtrise d'ouvrage unique

Considérant que la loi relative à la maîtrise d'ouvrage publique du 12 juillet 1985, modifiée par l'ordonnance du 17 juin 2004, autorise différents maîtres d'ouvrages devant intervenir simultanément pour réaliser, réhabiliter ou réutiliser un ouvrage ou un ensemble d'ouvrages, à désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération, une convention peut être établie pour la réalisation de travaux communs.

Des conventions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage temporaire peuvent être signées entre le SIGERly et une autre structure (Communes, Grand Lyon...) pour l'organisation commune de travaux de dissimulation coordonnée des réseaux et d'autres travaux qui sortent des compétences du SIGERly. En effet, les maîtres d'ouvrage souhaitent parfois profiter de l'opportunité des travaux de dissimulation des réseaux pour modifier ou créer leur propre réseau sans engendrer de coûts de génie civil importants sur une même zone.

Aussi, il peut apparaître opportun dans des intérêts à la fois économiques et de limitation de la gêne des riverains et usagers de la voirie, de réaliser avec les mêmes entreprises et de façon concomitante les travaux.

Rue V. Haüy avant et après
Villeurbanne

En 2008, des conventions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage ont été signées avec :

- > le Grand Lyon, service Voirie Circulation Gestion Centralisé (VCGC), pour la pose de fourreaux sur la commune de Francheville, avenue du Chater Nord ;
- > le Grand Lyon, service Voirie Ingénierie Fourreaux Urbains (VIFU), pour la pose de fourreaux sur la commune de Francheville, avenue du Chater Nord et phase 2 ;
- > la commune de Saint-Genis-Laval, pour la pose de matériel d'éclairage public avenue Foch ;
- > le Grand Lyon, service VCGC, pour la pose de fourreaux sur la commune de Fontaines-sur-Saône, chemin de la Creuzette ;
- > la commune de Tassin-la-Demi-Lune, pour la pose de matériel d'éclairage public rue du 11 Novembre.

Le SIGERLy dans une **démarche qualité**

Soucieux de satisfaire au mieux les communes, le syndicat s'engage dans une politique durable de qualité impliquant au quotidien ses prestataires (entreprises et maîtres d'œuvre) et ses agents.

► **Mise en place d'audits**

Le SIGERLy a réalisé des audits de conformité et de performance auprès des maîtres d'œuvre et des entreprises intervenant pour le syndicat afin de vérifier la qualité de leur travail et le respect de leurs engagements.

Sur 2008, 8 prestataires (entreprises et maîtres d'œuvre) sur 10 ont été audités : MONIN, SOBECA, FORCLUM, SERPOLLET, SACER, SAFEGE, ERCD et COIRO. Sur 2009, ce sera au tour des deux prestataires restants.

► **Amélioration des procédures**

Le SIGERLy s'est engagé à sensibiliser les entreprises et maîtres d'œuvre au suivi administratif des dossiers (OS, caution complémentaire...) ainsi qu'à améliorer et harmoniser les fonctionnements de ses prestataires notamment via l'utilisation d'outils et de procédures communs à tous.

► **Application stricte du Règlement de voirie**

Au-delà de l'obligation imposée par le gestionnaire de voirie, le SIGERLy a engagé une mise en application stricte et systématique du Règlement de voirie. En effet, l'ensemble des marchés de travaux prévoient la réalisation de contrôles par les entreprises pour éviter tout affaissement de chaussées suite à des tranchées mal compactées sur le domaine communautaire, mais également sur les territoires des communes, du conseil général et des communautés de communes.

Rappelons que, par délibération du Conseil de communauté du 19 septembre 2005, le Grand Lyon a validé son règlement de voirie qui fixe les conditions d'utilisation des voies communautaires affectées ou non à la circulation routière et leurs dépendances, ainsi que les places.

Ce règlement définit les dispositions administratives et techniques applicables aux travaux exécutés sur le domaine public communautaire et détermine les conditions d'occupation et d'utilisation dudit domaine. Il donne notamment des prescriptions relatives aux chantiers nécessitant l'ouverture d'une tranchée, aux travaux de remblayage et de réfection et à l'implantation d'ouvrages sur le domaine public communautaire.



Ventix-en-Velin



Pour assurer la pérennité de leurs ouvrages, et éviter les risques d'affaissement des tranchées, le Grand Lyon a prévu dans son règlement la réalisation d'essais, appelés contrôles pénétrométriques, qui permettent de vérifier la qualité des remblais et leur mise en œuvre (compactage).

Ainsi, l'entreprise en charge des travaux de dissimulation fait réaliser par un organisme habilité, indépendant de l'entreprise, des contrôles pénétrométriques sur toutes les tranchées, à raison d'un essai tous les 50 mètres. Les essais sont généralement effectués à l'aide d'un PDG1000 (pénétrömètre dynamique). Piloté par informatique embarqué grâce à un logiciel, ces contrôles consistent à battre dans le sol, une tige et à mesurer l'enfoncement pour chaque sollicitation. Le principe est la comparaison du pénétrogramme avec des seuils prédéterminés, établis pour les différentes classes de matériaux de remblai. La courbe obtenue montre que la densification obtenue est conforme ou non aux exigences. Les résultats de ces tests sont communiqués systématiquement au Laboratoire de la Direction de la Voirie et leur validité conditionne la réalisation des réfections définitive par le gestionnaire de la voirie. Dans l'éventualité de la mise en évidence d'une insuffisance de compactage, l'intervenant prendra les mesures adaptées pour la remise en conformité de l'ouvrage. Il s'assurera ensuite, dans les mêmes conditions opératoires décrites précédemment, de la bonne qualité du compactage obtenu.

► **Développement d'un outil de suivi interne**

Un nouvel indicateur a été mis en place au SIGERly pour vérifier le suivi des demandes des communes. Il a été accompagné par la création d'un nouvel outil informatique développé en interne pour harmoniser les méthodes de travail du personnel assurant ainsi l'efficacité et la réactivité du SIGERly.

► **Amélioration des délais de paiement**

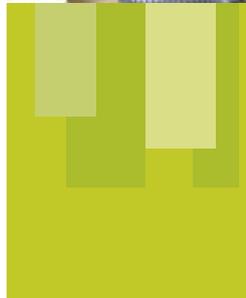
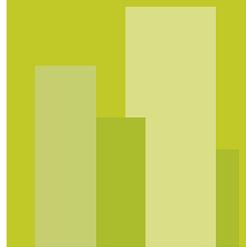
Le délai moyen entre la date d'émission de la facture chez l'entreprise et la réception au SIGERly est passé de 68 jours en 2007 à 22 jours en 2008. Cette diminution s'explique d'une part, par la mise en place de procédures plus strictes entre les parties et d'autre part, par la rigueur et les efforts d'organisation des services du SIGERly qui par exemple, effectuent un retour systématique des factures aux entreprises défaillantes, au lieu de les conserver dans l'attente des pièces manquantes.

On constate aussi ces progrès par l'amélioration du délai moyen de traitement des factures par les services du SIGERly passant de 30 jours en 2007 à 19 jours en 2008, soit 11 jours de moins.

Même si, dans le cadre de ses marchés à bons de commande de 2006, le SIGERly n'est pas concerné par l'obligation de réduire ses délais de paiement de 45 à 40 jours au 1^{er} janvier 2009, il s'organise néanmoins pour respecter cette nouvelle échéance et anticiper le passage à 35 jours en juillet 2010.

Partie 3

Le fonctionnement du syndicat :
s'organiser pour accompagner les
communes dans leur missions de
service public



1 Les instances syndicales, l'exécutif du SIGERLy

En 2008, les instances syndicales se sont réunies régulièrement pour définir et mettre en œuvre les orientations stratégiques du SIGERLy, parmi lesquelles :

- Vote des budgets 2008 et adoption des comptes administratifs 2007
- Barème des contributions 2008
- Election du Président, des vice-présidents et des membres du Bureau
- Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offre (CAO)
- Adoption du règlement intérieur des assemblées
- Transfert de compétence optionnelle éclairage public
- Etudes énergétiques...

Vous pouvez retrouver le recueil des actes administratifs en [annexe 3 p 49].

► Elections lors des comités des 09 et 28 avril 2008

Le comité syndical a élu en son sein son **Président, Pierre Abadie**, maire de Sathonay-Camp et vice-président au Grand Lyon ainsi que ses 4 vice-présidents :

- > **1^{er} vice-président : Roger Degueldre**, délégué de la commune de Chaponost et délégué aux concessions au sein du syndicat ;
- > **2^{ème} vice-président : Gilbert-Luc Devinaz**, délégué de la commune de Villeurbanne et délégué aux finances au sein du syndicat ;
- > **3^{ème} vice-président : Corinne Dubos**, déléguée de la commune de Saint-Priest et déléguée à l'énergie et au développement durable au sein du syndicat ;
- > **4^{ème} vice-président : Marc Rodriguez**, délégué de la commune de Neuville et délégué à la dissimulation coordonnée des réseaux et à l'éclairage public au sein du syndicat.

et les 15 autres membres du Bureau :

- > **Raymond Bordairon**, délégué de Fontaines-sur-Saône
- > **Alexis Bruneteau**, délégué de Tassin-la-Demi-Lune
- > **Jean-Philippe Choné**, délégué de Communay
- > **Pierre Costantini**, délégué d'Ecully
- > **Gilles Desforges**, délégué de Brignais
- > **Jacques Faramin**, délégué de Dardilly
- > **Philippe Farnier**, délégué de Pierre-Bénite
- > **Gérard Frappier**, délégué de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or
- > **Christian Labie**, délégué de Bron
- > **Pierre-Alain Millet**, délégué de Vénissieux
- > **Maurice Molimar**, délégué de Sainte-Foy-lès-Lyon
- > **Jacques Pariost**, délégué de Chasselay
- > **Philippe Pérardel**, délégué de Saint-Germain-au-Mont-d'Or
- > **Jean-Luc Veau-Perrier**, délégué de Rilleux-la-Pape
- > **Patrick Véron**, délégué de Couzon-au-Mont-d'Or



Suite aux élections municipales de mars 2008, 60 % environ des élus représentants des communes adhérentes au SIGERly ont changé. Vous trouverez en [annexe 4 - p 51] la nouvelle liste de l'ensemble des délégués titulaires et suppléants du syndicat.

► Les assemblées 2008

Six comités ont eu lieu en 2008. En moyenne, sur l'ensemble des assemblées, 78 délégués sur 112 ont été présents soit un taux de présence d'environ 70 %. Il est à noter que pour les comités des 09 et 28 avril, il y a eu un taux de présence remarquable dû aux élections, avec respectivement 86 % et 79 % de présents.

En moyenne sur chaque comité, 7 communes sur 56 ne sont pas représentées (absence totale de délégué qu'il soit titulaire ou suppléant) soit 13 % de l'assemblée.

| | Présence des délégués sur 112 | | Communes non représentées sur 56 | |
|---------------------------|-------------------------------|-------------|----------------------------------|-------------|
| Comité du 6 février 2008 | 66 | 59 % | 10 | 18 % |
| Comité du 9 avril 2008 | 96 | 86 % | 4 | 7 % |
| Comité du 28 avril 2008 | 88 | 79 % | 5 | 9 % |
| Comité du 25 juin 2008 | 72 | 64 % | 7 | 12 % |
| Comité du 01 octobre 2008 | 75 | 67 % | 9 | 16 % |
| Comité du 9 décembre 2008 | 73 | 65 % | 9 | 16 % |
| TOTAL | 470 | 70 % | 44 | 13 % |
| MOYENNE | 78 | 70 % | 7 | 13 % |



2 Les finances du syndicat

Le compte administratif 2008

Les comptes du syndicat reflètent son activité. Ils sont régulièrement présentés dans un budget principal et trois budgets annexes : réseau de chaleur de Sathonay-Camp, réseau de chaleur de La-Tour-de-Salvagny et installations photovoltaïques.

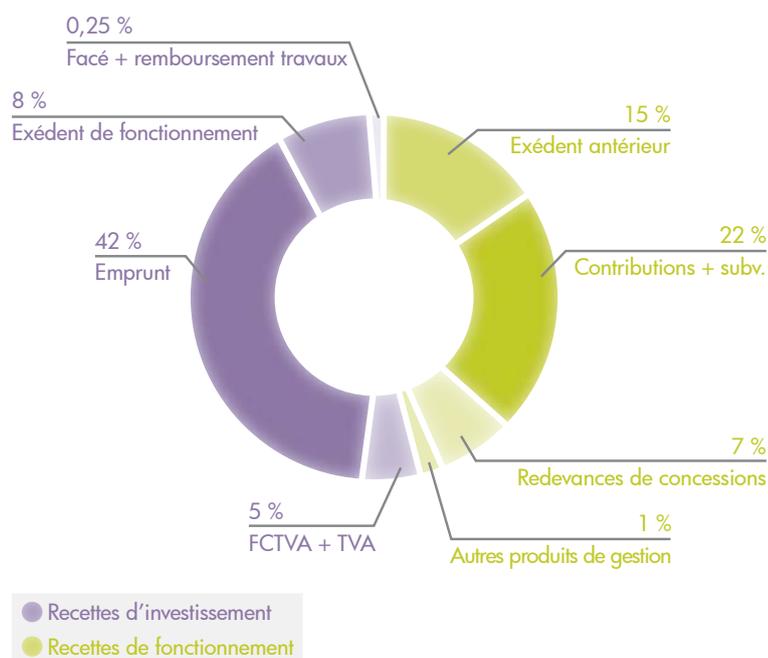
En 2008, on constate encore une forte évolution, due à un accroissement toujours soutenu de l'activité, essentiellement la dissimulation des réseaux et l'éclairage public.

► Les recettes du syndicat : d'où vient l'argent ?

Globalement, les recettes réelles 2008 s'élèvent à environ **42 310 K€** soit une augmentation de 57 % par rapport à 2007.

La répartition de ces recettes s'établit ainsi :

- Fonctionnement pour 17 950 K€
- Investissement pour 24 360 K€.



RÉPARTITION DES RECETTES 2008

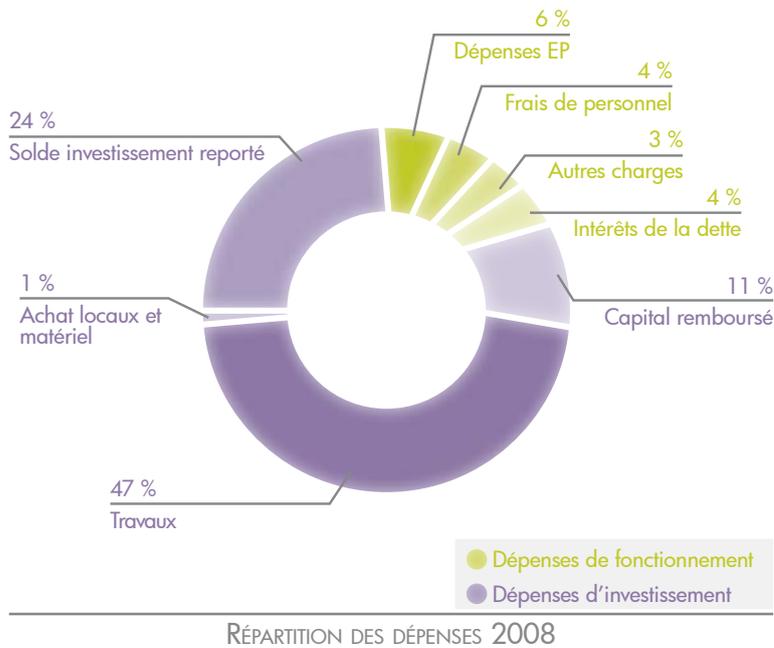
► Les dépenses du syndicat : où va l'argent ?

Globalement, les dépenses réelles 2008 s'élèvent à environ **40 743 K€** soit une augmentation de 53 % par rapport à 2007.

La répartition de ces dépenses s'établit ainsi :

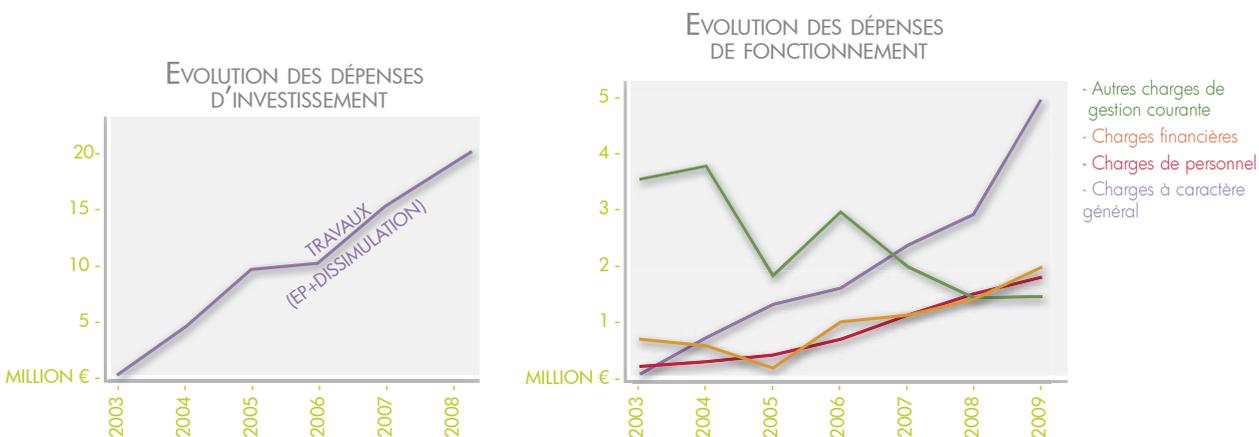
- Fonctionnement pour 7 420 K€
- Investissement pour 33 323 K€.

Les dépenses d'investissement représentent 82 % des dépenses totales du SIGERLy. Les charges liées au fonctionnement des services et à l'éclairage public augmentent régulièrement depuis 2003, suivant la même courbe que les investissements en travaux.



Evolutions 2003-2009

► Evolutions des dépenses



La courbe des travaux réalisés en dissimulation et éclairage public est significative, la progression entre 2006 et les prévisions 2009 est d'environ 140 %. Dans la même période, les dépenses de fonctionnement ont augmenté quant à elles de 60 %.



► Evolutions des recettes

La redevance de concession pour l'électricité

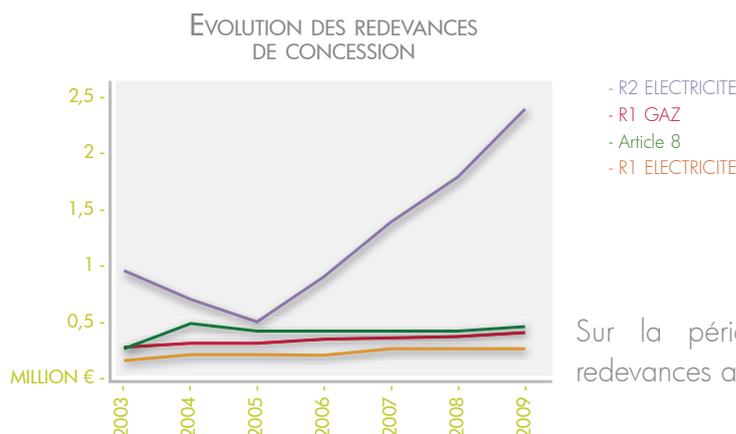
En tant que propriétaire des réseaux de distribution publique d'énergie électrique, le SIGERly perçoit une redevance de concession. Selon le contrat de concession signé en 2006 (pour une durée de 25 ans), ERDF est le concessionnaire du réseau. La redevance due par le concessionnaire se répartit en deux volets :

- la redevance de fonctionnement, dite **R1**, vise à financer les frais liés à l'exercice du pouvoir d'autorité concédante par le SIGERly (contrôle du contrat de concession, conseils donnés aux usagers...)
- la redevance d'investissement, dite **R2**, se traduit par une participation d'ERDF au financement de nouvelles infrastructures. Cette redevance est versée en fonction des travaux réalisés l'année N-2.

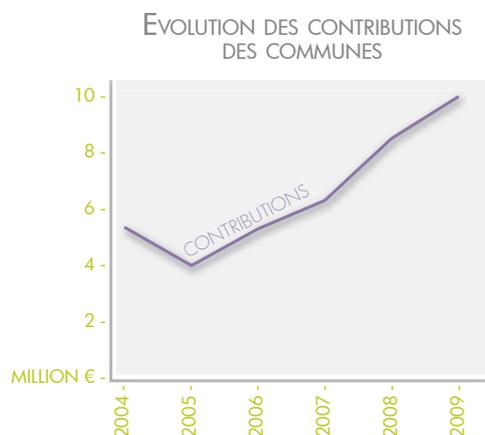
La redevance de concession pour le gaz

En tant que propriétaire des réseaux de distribution publique de gaz, le SIGERly perçoit une redevance de concession. Selon le contrat de concession signé en 1994 (pour une durée de 25 ans), GrDF est le concessionnaire du réseau. La redevance due par le concessionnaire est :

- la redevance de fonctionnement, dite **R1**, vise à financer les frais liés à l'exercice du pouvoir d'autorité concédante par le SIGERly (contrôle du contrat de concession, conseils donnés aux usagers...)



Sur la période 2006/2009 (prévisions), les redevances augmentent d'environ 87,5 %.



Les contributions des communes

La courbe suit la montée en puissance des transferts de compétence.

Sur la période 2006/2009 (prévisions), les contributions augmentent d'environ 96 %.

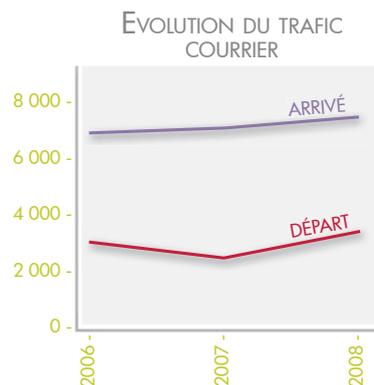
3

L'activité administrative du SIGERLy

► Le courrier

Le SIGERLy a mis en place en 2008 un nouvel applicatif interne de gestion de courrier permettant pour chaque courrier « départ » ou « arrivé » une traçabilité optimale assurant ainsi un meilleur suivi : les courriers sont systématiquement enregistrés et numérotés de façon informatique.

Sur 2008, on observe un trafic courrier relativement stable par rapport à 2007 pour les reçus (7 104 contre 6 940 en 2007 soit + 2 %) et en hausse pour les envoyés (3 570 contre 2 503 en 2007 soit + 43 %).



► Les procédures de marché public

10 procédures ont été lancées en 2008 dont les principales sont relatives aux opérations suivantes :

- assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de réalisation d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur publics à Sathonay-Camp ;
- étude et élaboration de contrats d'exploitation des installations thermiques de Sainte-Foy-lès-Lyon ;
- étude de faisabilité et d'opportunité d'un réseau de chaleur et d'une chaufferie collective avec hypothèse de bois énergie (Albigny-sur-Saône) ;
- missions de Contrôle technique et coordination de sécurité (La-Tour-de-Salvagny) ;
- fourniture de gaz naturel pour réseau de chaleur (Sathonay-Camp) ;
- audit énergétique global (Vénissieux) ;
- achat et installation de lignes SDSL (SIGERLy) ;
- nettoyage de bureaux (Site Rize SIGERLy) ;
- 4 lots pour des études énergétiques (SIGERLy) :
 - > audits énergétiques globaux,
 - > études d'opportunité et de faisabilité de réseaux de chaleur,
 - > études et aide à la passation de contrats d'exploitation d'installations thermiques,
 - > diagnostics énergétiques de bâtiments ;
- mission de maîtrise d'œuvre pour l'installation d'un générateur photovoltaïque.



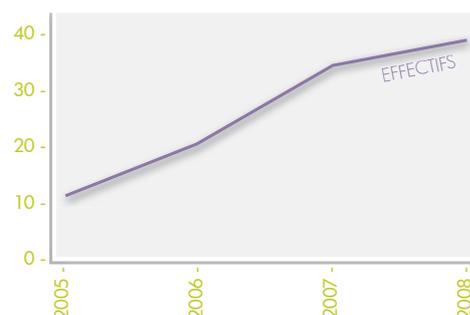
4 Les moyens humains du SIGERLy : une équipe qui s'étoffe



Au 31 décembre 2008, l'équipe du SIGERLy comptait **39** agents dont 51 % de femmes, respectant ainsi une quasi parité. La moyenne d'âge du syndicat est de 38 ans.

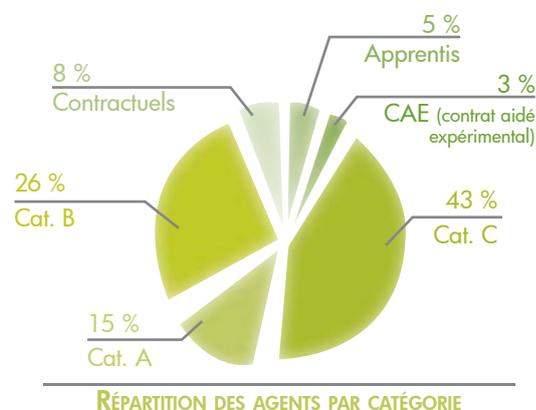
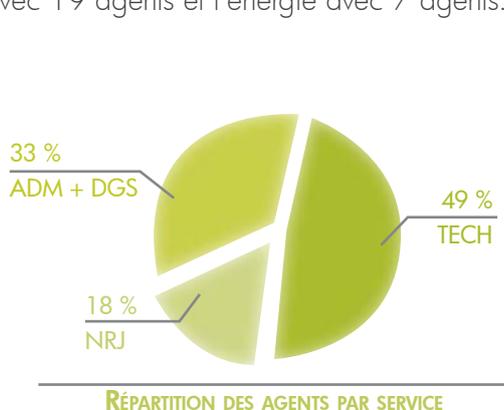
Depuis 2005, on constate une augmentation significative des effectifs liée notamment au développement des activités du SIGERLy via la mise en place de nouvelles compétences (éclairage public, distribution et production publique des réseaux de chaleur, maîtrise de l'énergie).

EVOLUTION DES EFFECTIFS



► Le personnel du SIGERLy

Les compétences se répartissent entre la direction (un DGS) et trois services dont l'administration générale avec 12 agents, le technique (éclairage public, concessions et dissimulation des réseaux) avec 19 agents et l'énergie avec 7 agents.



Sur les 39 agents, 33 sont titulaires ou stagiaires de la fonction publique territoriale représentant plus de 80 % des effectifs. 21 personnes soit 54 % sont en filière technique et 18 soit 46 % sont en administratif.

► Les mouvements de personnel

Six agents ont été recrutés en 2008 :

- En recrutement direct : Magali Farrero au service comptabilité ;
- A la suite de mutation : Jean-François Pillet au service énergie ;
- Sous contrat :
 - > Annie-Laure Tandone à l'accueil en CAE (Contrat Aidé Expérimental),
 - > Sylvain Lesguillon au service énergie suite à son apprentissage,
 - > Sophie Tran en qualité de cartographe au service technique,
 - > Martine Salignat au service comptabilité en remplacement congé maternité.

Trois personnes ont quitté le SIGERly :

- Adrien Thollet (service énergie), départ à l'étranger ;
- Monique Moreteau (ressources humaines) départ en retraite ;
- Anne Rizzato (assemblées), mutation au SAGYRC.

Congés parentaux : un agent du service comptabilité est en congé parental et un autre a réintégré ses fonctions aux ressources humaines.

Détachement : un agent du service finances - juridique est en position de détachement.

► **Le taux d'absentéisme**

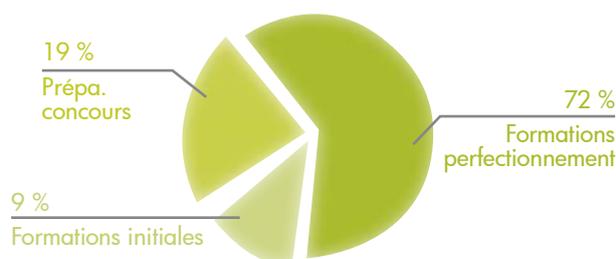
Le taux d'absentéisme s'élève à environ 3 %, soit 255 jours sur l'année 2008 dont :

- 151 jours de maladie ordinaire soit 59 %
- 66 jours de congé maternité/paternité soit 26 %
- 35 jours de garde d'enfant malade soit 14 %
- 3 jours d'accident du travail soit 1 %

► **Formations et promotions**

Sur 2008, **36 347 €** ont été consacrés à la formation permettant l'organisation et le financement de 180 jours de formation se répartissant entre :

- des formations initiales suite à une nomination en qualité de stagiaire sur un nouveau grade représentant 16 jours pour quatre agents ;
- des formations dans le cadre des fonctions exercées représentant 129 jours pour 17 agents, soit une moyenne de 7,5 jours. Il s'agit principalement de stages effectués dans les domaines de l'éclairage public, des finances, des marchés publics, de l'énergie et des ressources humaines ;
- des formations dans le cadre des préparations aux concours représentant 35 jours.



RÉPARTITION DES FORMATIONS 2008

Quant aux formations CNFPT, elles représentent 1 % de la masse salariale soit **6 737,33 €**.

En matière d'évolution de carrière, on dénombre :

- Cinq réussites aux concours dont deux d'adjoint administratif 1^{ère} classe, deux de contrôleur de travaux et un d'agent de maîtrise ;
- Une réussite à l'examen professionnel de rédacteur, nomination par promotion interne ;
- Une promotion interne Ingénieur.

Le syndicat s'investit dans la professionnalisation des étudiants et la formation en alternance en accueillant **trois stagiaires** dont un bac pro comptabilité, un master 1 Sciences Politiques et un BEP secrétariat et **trois apprentis** dont un bac pro secrétariat pour la deuxième année consécutive, une licence pro Systèmes informatiques et une licence pro photovoltaïque.



5 La communication : sensibiliser et informer les communes adhérentes



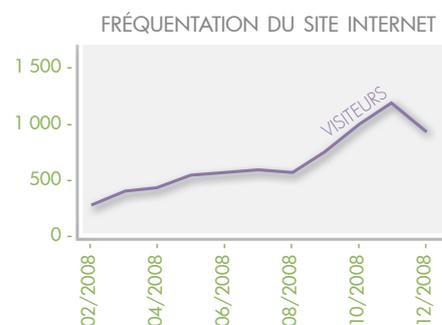
Sur 2008, le syndicat a mis en œuvre plusieurs actions de communication pour sensibiliser et informer en toute transparence ses adhérents et partenaires, notamment dans un contexte particulier avec le renouvellement d'un grand nombre de délégués suite aux élections municipales de mars 2008 et par conséquent le renouvellement de l'exécutif du SIGERly.

► Mise en place du site internet

En février 2008, le SIGERly a mis en ligne son premier site Internet www.sigerly.fr. Sont publiées toutes les informations pratiques et utiles à une meilleure compréhension des activités du syndicat et un certain nombre de documents téléchargeables.

Sur 2008, on recense **7 759 visiteurs** avec en moyenne 646 visites par mois soit 21 visiteurs par jour.

Depuis son lancement, on observe une progression importante et régulière (+ 232 % entre février et décembre 2008) avec un pic de fréquentation sur novembre (1209 visiteurs sur le mois et une moyenne de 40 par jour).



► Edition de publications

Année charnière entre deux mandats, le SIGERly a réalisé plusieurs documents pour favoriser la compréhension et l'intégration des nouveaux délégués :



• le guide des communes.

Cet outil a été élaboré à partir des conclusions tirées d'une enquête de satisfaction administrée auprès de délégués du SIGERly et de DGS des communes adhérentes. Disponible sur simple demande écrite ou téléchargeable sur le site Internet du SIGERly, il rappelle, en outre, les différentes compétences du syndicat et son fonctionnement au niveau financier ;

- un document sur le rôle du délégué. Téléchargeable sur le site Internet dans la rubrique instances syndicales, il expose les différentes missions du délégué, représentant de sa commune au sein du SIGERly.

► Événementiel : conférences et visites

Le SIGERly a poursuivi sur 2008 l'organisation de conférences précédant chaque comité afin de transmettre aux délégués, maires, DGS et agents des communes adhérentes l'essentiel de l'actualité du marché de l'énergie dans un langage clair et abordable pour un non spécialiste. Par exemple cette année, ont été abordés les Certificats d'Economie d'Énergie (CEE), la Taxe Locale sur l'Électricité (TLE), la maîtrise de l'énergie et le confort d'été dans les maisons de retraite, construire des bâtiments durables ou encore les dommages aux ouvrages, sujets présentés à la fois par des intervenants extérieurs (ERDF, GrDF, Rhônalpénergie-Environnement, ALE...) et des agents du SIGERly.

Chaque année, le SIGERly organise pour les membres du bureau une visite commentée du salon Lumiville, celle de 2008 a été axée sur les lanternes et la gestion du déclenchement de l'éclairage public.

► **Enquête de satisfaction auprès des DGS et délégués du SIGERly**

Afin de préparer au mieux le nouveau mandat, le SIGERly a mené un audit auprès de ses élus courant mars et auprès des DGS des communes adhérentes en avril 2008. L'objectif était de réaliser un bilan du précédent mandat pour savoir d'une part, comment les communes avaient vécu les différents changements qu'avait entrepris le syndicat et d'autre part, connaître leur degré de satisfaction vis-à-vis de ses interventions...

Un premier questionnaire a été envoyé à l'ensemble des délégués et 12 entretiens (échantillon représentatif des communes du SIGERly) ont été réalisés. 30 % des délégués ont répondu à l'enquête, taux de réponse relativement élevé compte-tenu de la charge de travail et de la multiplicité des tâches qu'occupe généralement un élu au sein d'une commune.

Concernant le questionnaire adressé aux directeurs généraux des services et secrétaires généraux, sur les 56 communes interrogées, 22 ont répondu mais seulement 14 ont pu être pris en compte représentant ainsi 25 % des communes adhérentes.

Vous pouvez retrouver la synthèse des résultats des audits en [annexe 5 - p 52].



NOTE CONCERNANT LES : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU TRANSFERT DE COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC

Objet :

Cette note a pour but de fixer les modalités de mise en œuvre d'un nouveau transfert de compétence Eclairage Public en traçant les dates limites de chacune des actions.

Il traite d'un transfert de compétence à partir du 1^{er} janvier de l'année N.

Etape 1 :

Le transfert de compétence ayant une durée de 12 ans, il est important de bien en saisir les tenants et les aboutissants, de savoir au préalable, les limites d'intervention entre la commune et le syndicat dans le cas d'un futur transfert de compétence.

Un rendez vous intégrant les décideurs de la commune, les délégués du SIGERly, les personnes des services communaux concernés (DGS et DST) doit être pris avec Véronique GREFFIER et le technicien de secteur.

Au terme de ces échanges, plusieurs points encadrant le transfert de compétence doivent être figés :

- le périmètre du transfert de compétence : le nombre de points lumineux d'éclairage public, la puissance de ces points, la liste et les caractéristiques des points de comptage EDF de la commune (copie des mémoires d'éclairage public);
- les modalités de mise en œuvre du transfert des contrats et marchés en cours (renouvelés ou non) ;
- la détermination du coefficient d'état des lieux soit provisoire (si aucun diagnostic sur l'éclairage public n'a encore été réalisé) soit définitif
- le choix de prise en charge des lotissements et domaines privés de la commune avec :
 - > La liste et la copie des conventions si elles existent
 - > Le nombre de points lumineux concernés, leur puissance unitaire ainsi que les références des points de comptage EDF
- la détermination d'un interlocuteur privilégié sur la commune pour les problèmes d'éclairage public (1 élu, 1 fonctionnaire).

Etape 2 : délibération de la commune

La commune ayant fait le choix du transfert de compétence Eclairage Public doit délibérer pour entériner ce choix. Un modèle de délibération est joint en annexe.

Cette délibération doit être envoyée à la Préfecture mais aussi au SIGERly afin que le syndicat mette en œuvre les délibérations nécessaires au transfert.

Cette délibération doit être fournie au syndicat au plus tard le 1^{er} novembre de l'année N-1.

Dans le cas de communes dont le nombre de points lumineux est supérieur ou égal à 4 000 points, cette date est avancée au 1^{er} juin de l'année N-1 pour laisser au syndicat le temps de consulter pour la mise en œuvre d'un nouveau marché.

Etape 3 : délibération du syndicat

Le syndicat doit entériner le nouveau transfert de compétence au plus tard lors de son dernier comité de l'année (comité de juin si nécessité de consulter pour un nouveau marché).

Etape 4 : mise en oeuvre

Le transfert de compétence est effectif à partir du 1^{er} janvier de l'année N. Le syndicat reprend les marchés en cours de la commune s'ils existent. Dans le cas de marchés annuels, le syndicat et la commune anticipent sur un renouvellement ou non des marchés en cours.

Etape 5 : convention de mise à disposition

Le syndicat et la commune doivent signer une convention de mise à disposition des biens pour que le transfert de compétence puisse être mis en œuvre.

EXEMPLE DE DÉLIBÉRATION POUR LE TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE OPTIONNELLE ECLAIRAGE PUBLIC AU SIGERly

OBJET : TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE OPTIONNELLE ECLAIRAGE PUBLIC AU SIGERly

Madame ou Monsieur le Maire rappelle que la commune a pour l'instant, conformément aux statuts du Sigerly votés le 15 décembre 2006, transféré au syndicat :

- les compétences obligatoires « d'autorité organisatrice de la distribution de l'électricité et du gaz »
- et parmi les compétences optionnelles **(A PERSONNALISER)** :
 - > Dissimulation coordonnée des Réseaux
 - > Production et distribution publique de chaleur

Madame ou Monsieur le Maire rappelle la procédure pour le transfert d'une compétence optionnelle : le conseil municipal de chaque commune délibère sur le(s) transfert(s) de compétence(s). Le Conseil syndical se prononce sur les demandes de transfert de compétence des communes.

Le transfert de compétences est prononcé par arrêté du Préfet.

Les modalités financières découlant du transfert de compétences sont définies dans le cadre de l'article 13 des statuts intitulé « Contributions des communes au syndicat » et détaillées dans les délibérations de mise en place des compétences optionnelles.

Madame ou Monsieur le Maire rappelle que :

- Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune qui transfère une compétence au Syndicat s'engage à mettre à la disposition de ce dernier les biens et services nécessaires à l'exercice de cette même compétence, et ce, dans les conditions prévues par les articles L. 1321-1 et suivants du C.G.C.T.
- La compétence optionnelle Eclairage Public ne peut pas être reprise par une commune au Syndicat pendant une durée fixée dans les statuts à 12 ans à compter de la date de son transfert à cet établissement, cette reprise de compétence se faisant dans les conditions définies par les articles L. 5211-19 et 5211-25-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Madame ou Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du Sigerly fixant les modalités de mise en œuvre du transfert de compétence optionnelle Eclairage Public.

Madame ou Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le transfert de la compétence suivante au Sigerly : **(A PERSONNALISER)**

- Eclairage public avec effet en N

Le conseil municipal

Après avoir entendu l'exposé de Madame ou Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré

Décide, à [REDACTED] des membres présents,

De transférer la compétence optionnelle **(A PERSONNALISER)**

- Eclairage public avec effet en N

DISSIMULATION DES RESEAUX : COMPOSITION DES INDICES NATIONAUX TP05 ET TP12

▶ TP05a - Travaux en souterrains traditionnels

| Code | Désignation | % |
|-----------------------|--|----|
| FM0D081204 | Sables et graviers d'alluvion | 4 |
| M00D241004 | Barres crénelées ou nervurées pour béton armé | 2 |
| FM0D235103-FM0D235104 | Ciments | 5 |
| M00D241003 | Profilés en aciers non alliés | 2 |
| 641310 | Gazole | 2 |
| M00D291016-M00D283004 | Matériel | 20 |
| FD | Frais divers | 9 |
| TR | Transport | 3 |
| SC | Salaire et charges | 53 |

▶ TP12 - Réseaux d'électrification

| Code | Désignation | % |
|-----------------------|--|----|
| FM0D244201 | Aluminium brut | 10 |
| M00D241004 | Barres crénelées ou nervurées pour béton armé | 1 |
| FM0D235103-FM0D235104 | Ciments | 6 |
| M00D241005 | Poutrelle en acier non allié de qualité | 1 |
| FM0D351001 | Electricité basse tension | 1 |
| 641310 | Gazole | 2 |
| M00D291016-M00D283004 | Matériel | 15 |
| FD | Frais divers | 7 |
| TR | Transport | 6 |
| SC | Salaire et charges | 51 |

Comité du 06/02/2008

- Contributions à mettre en recouvrement en 2008 pour les charges dues par les communes au SIGERly
- Budget Primitif 2008 + M14
- Budget Primitif 2008 du Budget annexe «réseau de chaleur de Sathonay-Camp» + M4
- Création d'un Budget annexe «installations photovoltaïques» + M4
- Durées et modalités d'amortissement des biens
- Etudes énergétiques - demande de subventions auprès de l'ADEME et de la Région Rhône-Alpes
- Modification de la décision modificative n°2 au Budget Primitif 2007

Comité du 09/04/2008

- Election du Président du syndicat
- Détermination du nombre de vice-Présidents et de membres du Bureau
- Délégations du comité au Président

Comité du 28/04/2008

- Election des 1^{er} vice-Président, 2^{ème} vice-président, 3^{ème} vice-président, 4^{ème} vice-président
- Election des membres du Bureau
- Délégation du Comité au Bureau jusqu'à la fin du mandat
- Désignation des membres de la CAO et de la CDSP
- Indemnités de fonction du président et des vice-présidents
- Indemnités de fonction du receveur

Comité du 25/06/2008

- Approbation du compte de gestion de l'exercice 2007 dressé par M. le Receveur
- Compte administratif 2007 budget principal
- Compte administratif 2007 budget annexe réseau de chaleur Sathonay-Camp
- Affectation du résultat de fonctionnement 2007 budget principal
- Budget supplémentaire 2008 budget principal
- Rectification de l'appel à contribution de la commune de Charbonnières-les-Bains pour l'année 2007
- Délégation du Comité au Bureau

Comité du 01/10/2008

- Règlement intérieur des Assemblées – Approbation
- Mise à jour de la compétence optionnelle dissimulation coordonnée des réseaux
- Mise à jour du protocole d'accord en faveur de l'efficacité énergétique avec EDF
- Approbation des modalités d'établissement de la taxe communale d'électricité et de perception par le SIGERly aux lieu et place de la commune
- Décision modificative n°1 au budget 2008

Comité du 09/12/2008

- Autorisation d'ouverture des crédits en investissement avant le vote du budget primitif 2009
- Commune de Charly : transfert de la compétence optionnelle éclairage public
- Mise à jour de la contribution «EP» (délibération n° 6 du 5 décembre 2006)
- Décision modificative n° 2 au budget principal 2008
- Décision modificative n° 1 au budget annexe 2008 Réseau de chaleur de La-Tour-de-Salvagny
- Budget supplémentaire 2008 du budget annexe réseau chaleur Sathonay-Camp
- Décision modificative n°1 au budget annexe 2008 Photovoltaïque

Bureau du 22/01/2008

- Pas de délibération - examen de l'ordre du jour du comité du 06/02/2008

Bureau du 04/03/2008

- Avenant n°1 au marché 07-10 passé avec DALKIA pour la réalisation d'un petit réseau de chaleur à Sathonay-Camp
- Conventions de co-maîtrise d'ouvrage avec la commune de Tassin-la-Demi-Lune - projet de dissimulation de réseaux – Rue du 11 novembre à Tassin-la-Demi-Lune

- Convention cadre relative à la réalisation de travaux de déplacements d'ouvrages simultanément avec des travaux de dissimulation coordonnée des travaux
- Convention d'accès aux applications droit de cité, Chorus et Géonet avec le Grand Lyon
- Convention d'échange de données cartographiques avec le Grand Lyon
- Convention de groupement de commandes avec la commune de FEYZIN pour l'installation d'un générateur photovoltaïque sur le centre culturel Léonard de Vinci
- Convention cadre relative à l'utilisation d'appuis du réseau basse tension de distribution publique d'électricité pour l'implantation d'un réseau de communications électriques avec FREE infrastructure
- Convention d'échange de données cartographiques de la concession de distribution publique de gaz naturel

Bureau du 10/06/2008

- Avenant n° 1 au marché 71/2005 : dissimulation de réseaux boulevard de l'Europe à Pierre-Bénite
- Extension des locaux du syndicat
- Convention pour l'installation d'un générateur photovoltaïque et réfection d'étanchéité de la Salle des sports à Collonges au Mont d'Or
- Convention pour l'installation d'un générateur photovoltaïque et la réfection d'étanchéité du Gymnase Jacques Anquetil à VENISSIEUX
- Avenant n° 1 à la convention d'organisation de maîtrise d'ouvrage Maison des Associations Boris Vian Ville de Vénissieux
- Indemnité horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) concernant les filières administrative et technique
- Instauration de la journée solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées
- Création des postes de contrôleurs de travaux, mise à jour du tableau des effectifs
- Convention EDF service DIALEGE

Bureau du 16/09/2008

- Modification de la convention-cadre avec NOOS
- Modification de la convention-cadre avec NUMERICABLE
- Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la communauté urbaine de Lyon service Voirie Circulation Gestion Centralisée (VCGC) pour la réalisation de travaux communs de dissimulation esthétique des réseaux et de signalisation Chemin de la Creuzette à FONTAINES-SUR-SAONE
- Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la communauté urbaine de Lyon service Fourreaux Urbains (VIFU) pour la réalisation de travaux communs de dissimulation esthétique des réseaux et de signalisation Avenue du Chater nord à FRANCHEVILLE
- Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la communauté urbaine de Lyon service Voirie Circulation Gestion Centralisée (VCGC) pour la réalisation de travaux communs de dissimulation esthétique des réseaux et de signalisation Avenue du Chater nord à FRANCHEVILLE
- Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la commune de Saint-Genis-Laval projet de dissimulation esthétique des réseaux et d'éclairage public Avenue Maréchal Foch à SAINT-GENIS-LAVAL
- Convention d'organisation de maîtrise d'ouvrage pour l'installation d'un générateur photovoltaïque raccordé au réseau de distribution d'électricité et de réfection de la toiture de la Tribune Pierre Duboeuf à BRON
- Remboursement des frais de déplacement des agents en mission

Bureau du 02/12/2008

- Avenant n° 1 au marché de travaux n° 100-2006 passé pour la réalisation des études, des travaux et de l'exploitation d'une chaufferie et d'un réseau de chaleur à La Tour de Salvagny
- Avenant n° 1 à la convention relative à la participation de NOOS aux travaux de dissimulation de réseaux
- Avenant n° 1 à la convention relative à la participation de NUMERICABLE aux travaux de dissimulation de réseaux
- Marché 08-10 : études énergétiques – marché à bons de commande (lots A à D)*

* Voir détail p 41

LISTE DES DELEGUES : MANDAT 2008/2014

| COMMUNES | DELEGUES TITULAIRES | DELEGUES SUPPLEANTS |
|-------------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| Albigny-sur-Saône | S. PROUVEUR / G. VESSIERES | M. BALAIS / A. BONY |
| Brignais | G. DESFORGES / D. VIRET | W. RAMOS / C. MOGAVERO |
| Bron | C. TOURDES / C. LABIE | F. LARTIGUE-PEYROU / A. KHEDER |
| Cailloux-sur-Fontaines | A. BRUYAS / R. KINDLE | J-P. PERRET / R. VENDITTI |
| Caluire-et-Cuire | P. MONNEYRON / M. PANTIGNY | M. SANS / E. BOURSEY |
| Champagne-au-Mt-d'Or | D.J. DELABRE / G. SOUY | B. DIALINAS / C.PRESLE |
| Chaponost | R. DEGUELDRE / C. KOHLHAAS | A. GUERRIER / A. GERON |
| Charbonnières-les-Bains | P. FORMISYN / T. ELMASSIAN | A. ROUX / P. FAYOLLE |
| Charly | J. TOUILLON / M-L.RUE | M. GUERRIERI / E. FRISO |
| Chasselay | J. PARIOST / B. LASSAUSAIE | D. LORCHEL / P. DUMONT |
| Collonges-au-Mt-d'Or | L. RUELLE / J. CARTIER | J. DUPUIS / D.GAIDIER |
| Communay | J-P. CHONE / G. BELLEVILLE | G. BARDENET / C. GAMET |
| Couzon au-Mt-d'Or | P. VERON / P. CORET | L. BESSON / C. PRADINAS |
| Craponne | A-M. PERAGINE / H. DUHESME | J-P. GANDELIN / E. MATHIAS |
| Curis-au-Mt-d'Or | M. BRIDON / X. LEONARD | R. MARTIN / C. SANTINELLI |
| Dardilly | J-F. FARGIER / J. FARAMIN | G. LAMY / Y. VIREMOUNEIX |
| Décines-Charpieu | V. BLANCHET / F. PIRET | B. MERCADER / F. ROUSSET |
| Ecully | L. SZTERNBERG / P. COSTANTINI | A. LELIEVRE / E. VITAL-DURAND |
| Feyzin | M. GUILLOUX / R. FARNOS | M. ATHANAZE / H. ZAYANI |
| Fleurieu-sur-Saône | J-P. GUILLERMIN / E. RUIZ-COLECHAR | M. GIRAUD / C. VERGNAIS |
| Fontaines-St-Martin | A. GLEREAN / P. FORGEOIS | L. FILLOUX / C. DESSUS |
| Fontaines-sur-Saône | R. BORDAIRON / O. BRUSCOLINI | A-M. LAVIALLE / L. BOISSON |
| Francheville | J-P. VEYRIER / C. RAWAS | G. BESSON / M. RIGOUDIS |
| Genay | M. GHANEM / S. CROZE | G. MICHAUD / B. GAUTHIER |
| Grigny | R. BALME / D. ROYER | A. PIGEON / M. DJERORO |
| Irigny | G. RONY / P. BOSGIRAUD | G. ROBIN / A. SANLAVILLE |
| Limonest | L-P. TARDY / J-L. BARBIER | C. PITANCE / A. MARQUES |
| Millery | A. CASADO / P. DESCOTES | R. THOLLET / P. BERARD |
| Montanay | M. SEIGNER / J-P. BERNARD | P. DESGOUTTE / C. ESCOFFIER |
| Mulatière (la) | J-C. MULLER / A. BLANC | D. BERGON / J-P. BESSON |
| Neuville-sur-Saône | M. RODRIGUEZ / L. BUFFARD | B. CHRETIN / P. RACHAS |
| Oullins | C. AMBARD / B. GENTILINI | P. LE GALL / G. TRANCHARD |
| Pierre-Bénite | D. DELEAZ / P. FARNIER | B. CHENANI / D. CHIZAT |
| Poleymieux-au-Mt-d'Or | C. PILLONNEL / D. POSNER | S. ULRICH |
| Rilleux-la-Pape | N. APPELL / J-L. VEAU-PERRIER | S. FITOUSSI / J. BERARD |
| Rochetaillée-sur-Saône | M. COMTE / N. FERBER | G. JEGO / C. COMTE |
| St-Cyr-au-Mt-d'Or | G. FRAPPIER / G. RAY | B. BOURBONNAIS / J. WELKER |
| St-Didier-au-Mont-d'Or | J. MATHERON / C. DUBUIS | E. DEBARD / C. BASSET |
| St-Fons | S.PERRIN / S. DENLEMBAREK | E. DELOR / J. POZZI |
| St-Genis-laval | P. ZACHARIE / J-P. CLEMENT | Y. GAVAUT / D. LAFAURE |
| St-Genis-les-Ollières | D. EYRAUD / A. BASTIE | G. CARTON / C. BEJANNIN |
| St-Germain-au-Mt-d'Or | P. PERARDEL / V. TOUTANT | D. YVOREL / Y. LAROYE |
| Saint-Priest | W. PLAZZI / C. DUBOS | F. BOTTURA / G. VEYRON |
| St-Romain-au-Mt-d'Or | J. LAPORTE / P. CURTELIN | M. GERWIG / P. CHALAMET |
| St-Symphorien-d'Ozon | B. BARAZZUTTI / R. BEROUD | C. BEAUFRERE / P. TEXEIRA |
| Ste-Foy-lès-Lyon | A. BAVOZET / M. MOLIMAR | P. BARRELLON / M. BARLET |
| Sathonay-Camp | P. ABADIE / B. DUPONT | G. DURIEU / A. LAVEUR |
| Sathonay-Village | M. MOIROUD / C. RAMIREZ | M-L. PONSIN / R. KREMER |
| Tassin-la-demi-Lune | A. BRUNETEAU / H. PAYEN | J-B. RIO / M. FRANCOIS |
| Ternay | R. VILLEJOBERT / D. GIRARD | B. MINASSIAN / P. GAUTIER |
| Tour-de-Salvagny (La) | J-P. BOURGES / J. DEBORD | S. HOUDEAU / J-P. LACHAUD |
| Vaulx-en-Velin | P. ROBERT / S. YAHIAOUI | A. TOULERON |
| Vénissieux | P-A. MILLET / E. BAFOUNTA | H. THILLIER / S. HAMDIKEN-HEDESERT |
| Vernaison | E. BRUN-PICARD / J. RUSSIER | S. MORVAN / R. BERNARD |
| Villeurbanne | G-L. DEVINAZ / B. VESSILLER | R. LLUNG / H. BRAVO |
| Vourles | JJ. RUER / G. GRANADOS | E. MESNIER / G. DE BERNARDIS |

Au cours du mandat 2001-2008, le SIGERly s'est profondément transformé. Comment les communes ont-elles vécu ces changements ? L'objectif de cette enquête est donc de faire un bilan du mandat. Le SIGERly a souhaité faire réaliser cette enquête afin savoir s'il répond bien aux attentes des communes.

1) Les compétences du SIGERly

La majorité des communes sondées par questionnaire expliquent que c'est pour des raisons techniques qu'elles ont choisit de déléguer certaines de leurs compétences. Elles sont seulement 40 % à y ajouter des raisons financières dans le cas de l'éclairage public. Les entretiens réalisés avec les délégués aboutissent à un résultat moins tranché. En fait, les communes n'ayant pas les moyens d'avoir un service technique aussi important que celui du SIGERly préfèrent lui déléguer leur compétence.

Lors de ces entretiens, comme avec les réponses aux questionnaires, nous avons pu constater l'importance accordée à la dissimulation des réseaux par les communes. Ainsi, sur 30 délégués 46,67 % déclarent que celle-ci est « très importante » et 53,33 % « à ne pas négliger », 0 % d'entre eux déclarant qu'elle n'est pas essentielle. Aussi importante que soit cette compétence aux yeux des élus, toutes les communes adhérentes ont choisi de la déléguer au syndicat.

D'après l'enquête réalisée par questionnaire, 23 % des sondés estiment que le contrôle de la qualité de l'énergie fournie ne fait pas partie des missions attribuées au SIGERly. C'est donc une activité peu reconnue par les communes qui est pourtant une obligation pour les autorités concédantes. Elle est d'autant plus importante qu'elle concerne directement le service rendu aux usagers par EDF et Gaz de France. 34 % des communes interrogées avouent que leurs habitants rencontrent des problèmes au niveau de la distribution du gaz et de l'électricité et dans 90 % des cas cela concerne une extension réseau. Pourtant parmi ces 34 % de communes rencontrant des difficultés, 60 % disent ne pas penser à s'adresser au SIGERly. Or, dans le cas d'un raccordement au réseau, le SIGERly peut tout à fait les aider. Il peut accompagner les communes dans leur demande et contrôler la réponse si cette dernière est négative. Lorsque que cela a été expliqué aux interviewés lors des entretiens, nous nous sommes aperçus réellement que solliciter le SIGERly dans ces cas là n'est pas un réflexe pour eux. Il est important que le SIGERly communique sur les appuis qu'il peut apporter aux communes dans ce domaine là. En effet, s'il y a deux ans, le SIGERly n'était pas « apte pour le contrôle », il l'est désormais avec une personne à plein temps qui s'occupe des concessions.

En 2006, le Conseil en Energie Partagé (CEP) a été créé, les services qu'il propose font partie intégrante de la compétence de base « Maîtrise de l'énergie ». Toutes les communes adhérentes au SIGERly peuvent bénéficier des services du CEP sans que cela ne leur coûtent plus cher. Or ne retrouve aujourd'hui que 160 000 habitants au CEP pour 700 000 habitants sur le territoire du SIGERly. En fait, le SIGERly n'a pas cherché à communiquer particulièrement sur cette compétence car il n'avait pas les moyens humains immédiats pour répondre à la demande des communes. Le SIGERly a donc recruté un certain nombre de conseillers en énergie.

D'après notre sondage, 83 % des communes considèrent comme « très importante » la compétence « maîtrise de l'énergie ». Sur le terrain, cet intérêt est apparu un peu plus mitigé. Certaines communes se montrent très ouverte aux appuis proposés, d'autres plus septiques et attendent de voir.

Plusieurs enquêtés nous ont expliqués que ce qui importait surtout leur commune dans les économies d'énergies c'était moins l'environnement que le coût. Le fait que certaines communes aient sauté le pas (dans le cas des panneaux photovoltaïques, dans un réseau de chaleur ou pour des conseils avant la construction d'un nouveau bâtiment) et avouent que cela a été une opportunité pour elles, montre qu'il faut continuer dans cette voie de la maîtrise de l'énergie en veillant bien sûr à ne laisser aucune commune en arrière. En effet, dans le cas des panneaux photovoltaïques encore 1/4 des délégués interrogés ignorent les modalités d'intervention du SIGERly en la matière. Il est nécessaire de réexpliquer aux communes tous les appuis que peut apporter le CEP : audits énergétiques des bâtiments, conseils avant la consultation des architectes, aide aux communes pour les contrats de maintenance chauffage...

Il faut que les communes arrivent à raisonner de la manière suivante : « un problème d'énergie ? j'appelle le SIGERly » et le SIGERly doit réellement faire des efforts de communication auprès des communes adhérentes.

2) La communication entre les communes et le SIGERly

Celle-ci pose parfois problème au sein même de la commune. Finalement peu de gens dans une commune connaissent le SIGERly et cela même parmi les élus. Dans ce contexte, on imagine bien la difficulté des délégués au SIGERly à faire passer les messages délivrés par ce dernier, à relayer les informations dont ils disposent. Peu de gens y porte intérêt parce que ça paraît compliqué ou trop spécialisé. Il faudrait que l'ensemble des élus dans les communes comprennent que le SIGERly ce n'est pas que de l'électricité.

De leur côté, les délégués doivent venir eux aussi et faire venir d'autres personnes aux conférences organisées. Les maires sont conviés tout comme les services techniques.

Si les délégués ne peuvent s'y rendre, c'est l'occasion de se faire remplacer par d'autres élus et ainsi de leur faire découvrir le SIGERly et ce qu'il peut apporter. L'enquête par questionnaire a révélé que certaines communes ne connaissent pas quelles étaient les compétences déléguées par leur commune notamment pour la production et la distribution de chaleur. Afin d'améliorer encore la communication entre les communes et le SIGERly, il serait important que chaque commune puisse relire les statuts et ainsi bien savoir quelles sont les compétences qu'elle a choisi de déléguer.

Au cours des entretiens, le technicien de secteur est la personne du SIGERly auquel les enquêtés ont fait le plus référence. Plusieurs élus ont dit spontanément qu'ils étaient très satisfaits du travail de ceux-ci. Ayant cet interlocuteur privilégié qu'est le technicien, c'est donc vers celui-ci qu'ils se tournent en cas de question. Or, ce dernier est spécialisé dans le domaine de l'éclairage ou de la dissimulation et non dans l'énergie ou le contrôle de concession. De la même façon que les délégués ont le numéro de téléphone des techniciens, il faudrait aussi qu'ils aient celui d'un conseiller en énergie et du responsable de concession de manière à ce que cela devienne un réflexe tout comme ça l'est en cas de problème sur un chantier.

Tous les enquêtés trouvent très bien que soient mises en place les conférences. En effet, c'est une manière interactive de recueillir des informations sur un sujet technique ou une nouvelle législation. Parmi les sondés, 62 % des communes déclarent y assister régulièrement et 38 % ponctuellement. 91 % des sondés qui y assistent ponctuellement avouent que c'est par manque de temps. Les conférences s'adressent aussi aux services techniques des communes car si les élus décident, ce sont eux les premiers confrontés aux questions techniques, aux moyens d'intervention et de coordination. Ainsi, SIGERly, délégués, maires et services techniques entendent tous le même discours. D'après les réponses aux questionnaires, 62 % des communes avertissent leurs services et au contraire 38 % ne le font pas. Les réponses les plus surprenantes sont celles des communes dont les services techniques ne sont pas avertis qui déclarent dans un cas sur deux que leurs services souhaiteraient y assister. Or, le SIGERly envoie une invitation au Maire qui est libre d'inviter qui il souhaite et notamment les services techniques. En fait, le SIGERly fait le choix de ne pas s'adresser directement aux services techniques car il a pour principe de ne pas s'immiscer dans les affaires de la commune. Les délégués interviewés révèlent que les communes ont finalement peu d'attentes.

Si au début du mandat, les retards au niveau des travaux réalisés étaient latents, le développement du SIGERly a permis de satisfaire les demandes des communes. Désormais, ce que réclament et ce que souhaitent avoir les communes c'est du concret. Elles souhaitent qu'on leur présente des exemples réels et ainsi pouvoir poser des questions. Le Directeur du SIGERly l'a bien compris. En effet, lors des entretiens réalisés en sa présence, il a constamment mobilisé des cas pratiques pour expliquer aux enquêtés comment le SIGERly peut appuyer les communes dans certains domaines. Les techniciens de secteur semblent eux aussi avoir bien saisi cette nécessité. Un enquêté raconte que ce qui a particulièrement été apprécié par les élus de sa commune c'est lorsque le technicien est venu pour leur « faire un exposé pour leur montrer ce qu'allait rendre l'éclairage ». Il a donc présenté à tous les élus de la commune « quelques vues, quelques photos qui ont été bien appréciées ». Les communes insistent aussi sur le fait qu'elles souhaitent avoir le choix : « il faut expliquer tous les systèmes et derrière c'est à la commune de choisir ».

Pour terminer ce développement, il paraissait important de revenir sur la nomination des titulaires et l'élection des membres du Bureau. En effet, les titulaires rencontrés et notamment ceux qui sont membres du bureau ont largement insisté sur le fait qu'il fallait des « élus motivés » pour le prochain mandat. Dans cette mesure, un délai de réflexion paraît important pour permettre à chacun des titulaires de réfléchir à leur éventuel candidature au bureau et aux engagements qu'ils prendront. Il faudrait également qu'il puisse y avoir des profils variés et pas seulement des élus qui soient « branché électricité ». Tous les hommes et toutes les femmes souhaitant apporter leur connaissance dans le domaine de l'électricité, du gaz, de la comptabilité, du développement durable semblent être les bienvenues. L'essentiel restant leur motivation à participer aux réunions. Au cours des six années de mandat, la disponibilité des titulaires peut changer et il est tout à fait compréhensible que leur intérêt pour le SIGERly se dissipe. Notons qu'il est donc possible de passer le relais en cours de mandat.

1) Des agents qui souhaitent mieux connaître le SIGERLy

Si l'on croise les réponses concernant le nombre d'agents dans le service technique de la commune avec les questionnaires renvoyés mais non remplis par des DGS ou des SG, on constate qu'il y a : 3 communes ayant moins de 10 agents, aucune commune ayant entre 10 et 100 agents et 2 communes ayant plus de 100 agents. Dans les communes ayant peu d'agents qui sont donc des petites communes, il est possible qu'aucune personne exerce la fonction de DGS ou de SG. En revanche dans les communes plus importantes, il existe un DGS et c'est volontairement que le courrier du SIGERLy a été transmis au Directeur Général des Services Techniques. Dans les grandes communes, les domaines d'activités semblent être extrêmement divisés, chaque service ayant ses propres champs d'intervention. Dès lors, on peut remarquer un problème d'information entre le SIGERLy et les communes. En effet, le SIGERLy perçoit l'organisation et le fonctionnement de la commune sous un angle ne correspondant pas à la réalité de son fonctionnement. Si les documents concernant le SIGERLy sont toujours transmis au service technique, alors le DGS n'a pas d'interlocuteur privilégié et ne reste informé que partiellement sur le syndicat, les contributions et les aides pouvant être apportées à la commune.

Pourtant, les DGS semblent tous vouloir mieux connaître le syndicat. 77 % d'entre eux souhaitent assister à des formations par l'intermédiaire du SIGERLy et 69 % veulent se rendre à des journées au SIGERLy pour participer à des ateliers à thèmes, particulièrement dans les domaines ayant trait aux énergies, à l'enfouissement de réseaux et aux finances. Cependant, le développement de ce type de formations et de journées portes ouvertes reste en suspens dans la mesure où les réponses des DGS apparaissent contradictoires. En effet, parmi les 77 % de DGS qui souhaitent y participer, 80 % d'entre eux avouent manquer de temps et plus de la moitié n'a jamais assisté pour cette raison aux conférences organisées par le SIGERLy avant chaque comité.

Notons que sur l'ensemble des 22 questionnaires reçus, presque 20 % des personnes expliquent qu'elles ne sont pas averties de ces conférences.

2) Une perception du SIGERLy et des attentes très similaires à celles des élus

Comme pour les élus, la réalisation des travaux constitue pour les DGS une des principales missions du SIGERLy. Ils attribuent également une place importante au contrôle des concessions mais lors des entretiens on s'aperçoit que celui-ci est encore mal connu. Enfin, les études énergétiques représentent 20 % de la mission attribuée au SIGERLy. Si l'on traite l'ensemble des questionnaires reçus, on obtient

significativement les mêmes pourcentages déjà très similaires à ceux obtenus lors de l'enquête auprès des élus. Il existe donc une uniformité au sein des communes concernant la perception du SIGERLy et de ses missions. Le questionnaire révèle que les communes ne perçoivent pas le gain financier dans les travaux d'éclairage public et de dissimulation coordonnée des réseaux. En effet, les redevances (R2, article 8 du cahier des charges de la concession électricité) perçues par le syndicat dans le cadre de ces travaux ne sont pas bien connues comme en témoignent les différents points d'interrogations ajoutés par les enquêtés devant les termes. Donner plus d'informations à la commune sur les redevances paraît nécessaire pour qu'elle puisse voir ce que lui apporte le SIGERLy en tant que groupement intercommunal qui contrôle, réclame et négocie avec le concessionnaire le montant des redevances.

Pour les communes ayant délégué la compétence éclairage public, les DGS interrogés déclarent tous être satisfaits ou très satisfaits des travaux réalisés. Pour les travaux de dissimulation coordonnée des réseaux, le taux de satisfaction s'élève à 92 %.

Sur l'ensemble des questionnaires renvoyés, 3 personnes expliquent cependant que la durée de leurs travaux de dissimulation ou d'éclairage a été trop longue. Dans ce cas, le SIGERLy peut émettre plusieurs hypothèses :

- les travaux ont été réalisés à une période où le SIGERLy n'avait pas assez de personnel (séparation SYDER/SIGERLy)
- il s'agissait d'un problème de coordination avec par exemple des travaux de voirie réalisés en parallèle
- la commune n'a pas transmis suffisamment tôt toutes les informations dont le SIGERLy avait besoin
- le problème est la conséquence d'une mauvaise gestion au niveau du SIGERLy, dans ce cas, la commune aurait du faire le SIGERLy sur ce point.

Concernant « la circulation des informations et l'action conjointe entre la commune et le SIGERLy », les DGS envisagent des rencontres régulières lors de réunions en amont avec de l'écoute et des conseils de la part des agents du SIGERLy. Les entretiens réalisés en parallèle avec des agents du SIGERLy montrent qu'ils ont bien saisi ces attentes et tentent d'y répondre. Les DGS souhaitent également qu'il y ait plus de communication via l'envoi de mails. Là encore, le SIGERLy souhaite répondre à cette demande à condition qu'il ait les informations pour le faire (cf. fiche de liaison SIGERLy/commune envoyée en mars). Enfin, comme les élus précédemment interrogés, l'ensemble des DGS attend plus de prospective financière de la part du SIGERLy et notamment sur l'évolution des contributions. Comme l'a indiqué le Président du syndicat M. Abadie lors du dernier comité, le SIGERLy a pris en compte cette très forte demande et réfléchit à un moyen de fournir ces informations de manière actualisée aux communes.



28 rue de la Baisse 69627 Villeurbanne cedex
Tél. 04 78 84 98 27 • Fax 04 78 84 69 99
info@sigerly.fr

Syndicat Intercommunal de Gestion des Energies de la Région Lyonnaise

www.sigerly.fr